



# Politique d'éducation inclusive 2024-2025

Centre  
de services scolaire  
des Appalaches  
Québec 

Lisa Vachon, coordonnatrice  
Marie-Ève Champagne, directrice

Révision juin 2024

## **Déclaration de philosophie**

L'école Saint-Noël est une école de quartier sans sélection qui offre le Programme primaire à l'ensemble de ses élèves. Nous avons comme mission de voir à ce que tous nos élèves reçoivent un enseignement de qualité permettant d'instruire, de socialiser et de qualifier. Afin de permettre à tous de bénéficier d'un enseignement qui répond à ses besoins, nous croyons à l'intervention précoce et la mise en place des mesures universelles dans les classes.

## **Obligations légales**

L'école Saint-Noël s'arrime à la politique relative à l'organisation des services éducatifs des élèves HDAA qui se retrouve en annexe. Cette politique indique toutes les obligations légales ainsi que les structures et les processus que notre école doit mettre en œuvre afin de respecter celles-ci.

De plus, afin de soutenir la réussite des élèves doués ou talentueux, le centre de services scolaire a partagé en début d'année scolaire 2022-2023, un cadre de référence concernant la douance qui offre aux membres de notre personnel plus d'information sur l'inclusion de cette clientèle dans nos classes. Ce document se retrouve en annexe à la suite de la politique EHDA.

## **Droits et responsabilités**

Autres les droits et responsabilités de chacun des acteurs nommés dans la politique de la commission scolaire des Appalaches, voici ceux qui nous semblent tout particulièrement importants dans notre école.

## **Direction**

- A accès à un financement adéquat pour soutenir la mise en œuvre de l'éducation inclusive au sein de l'établissement.
- Recrute et forme du personnel qualifié pour répondre aux besoins des élèves, y compris ceux ayant des besoins spécifiques.
- Prend des décisions concernant la politique d'éducation inclusive de l'école, en collaboration avec les enseignants, les parents et les élèves.
- Veille à ce que l'environnement scolaire soit accessible et adapté aux besoins de tous les élèves.
- Coordonne et de supervise les plans d'intervention individualisés pour les élèves ayant des besoins spécifiques.

- Promeut une culture d'inclusion au sein de l'école, en encourageant la sensibilisation et le respect de la diversité.
- Collabore avec les parents, les enseignants et d'autres professionnels de l'éducation pour élaborer des stratégies inclusives efficaces.
- Mesure et d'évalue les progrès en matière d'éducation inclusive au sein de l'établissement, et apporte des ajustements si nécessaire.

## **Enseignants**

- Ont accès et participent à des formations continues pour développer des compétences en éducation inclusive.
- Reçoivent un soutien adéquat de la part de l'administration scolaire pour mettre en œuvre des pratiques inclusives.
- Participent à des décisions liées à l'éducation inclusive au sein de l'école.
- Ont accès à un environnement de travail respectueux et collaboratif.
- Conçoivent des programmes d'études flexibles et différenciés pour répondre aux besoins variés des élèves.
- Créent un environnement d'apprentissage inclusif où chaque élève se sent valorisé et respecté.
- Identifient les élèves ayant des besoins spécifiques et de mettre en place des plans d'intervention adaptés.
- Collaborent avec les parents et les professionnels de l'éducation pour fournir un soutien complet aux élèves.

## **Orthopédagogues**

- Planifient conjointement la mise en œuvre des interventions visant à soutenir les élèves handicapés ou en difficultés d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) dans leur progression scolaire en tenant compte de leurs caractéristiques et du climat propice à l'apprentissage ;
- Collaborent avec l'enseignant dans le dépistage des élèves HDAA et dans la mise en place d'adaptations et modifications permettant à l'élève de faire la démonstration de ses apprentissages tant en situation d'apprentissage qu'en situation d'évaluation.
- Mettent en place les mesures adaptatives nécessaires à la réussite des élèves.

## **Élèves**

- Reçoivent une éducation de qualité, adaptée à leurs besoins individuels.
- Ont l'égalité des chances, sans discrimination fondée sur le sexe, l'origine ethnique, la religion, le handicap, etc.
- Participent activement à leur propre éducation, en exprimant leurs besoins et préférences.
- Ont accès à un environnement scolaire sécuritaire et bienveillant ainsi qu'à des ressources pédagogiques et matérielles adaptées à leurs besoins.
- Respectent les règles de l'école et participent de manière positive à la communauté scolaire.
- Travaillent avec les enseignants et les pairs pour favoriser un environnement d'apprentissage collaboratif et inclusif.
- S'expriment de manière respectueuse et empathique envers les autres élèves, quelle que soit leur diversité.

## **Parents**

- Sont informés et impliqués dans les décisions concernant l'éducation de leur enfant.
- Participent aux rencontres et aux discussions sur les besoins éducatifs de leur enfant.
- Reçoivent un retour d'information régulier sur les progrès de leur enfant.
- Soutiennent l'éducation de leur enfant à la maison et de participent activement à son apprentissage.
- Collaborent avec l'école pour mettre en place des mesures d'appui à l'éducation inclusive de leur enfant.
- Communiquent ouvertement avec l'école concernant les besoins, les préoccupations et les succès de leur enfant.
- Parlent positivement de l'école et de ses intervenants.

## **Coordonnatrice**

- S'assure d'une philosophie et d'une vision communes de l'inclusion scolaire en respect des principes d'évaluation du MEQ et du PP;
- S'assure de faire une révision de la politique d'inclusion scolaire annuellement avec la direction pédagogique;
- Au besoin, offre de la mise à jour sur les pratiques d'inclusion scolaire.

## **Programme de l'IB inclusif**

Le Programme primaire est offert à tous les élèves de l'école. Les défis proposés à nos élèves sont ajustés à leurs besoins d'apprentissage et leur zone proximale de développement. Selon leurs capacités, nous souhaitons leur permettre d'acquérir des connaissances, de développer des approches, des qualités et des compétences qui leur permettront d'être des citoyens de demain responsables qui s'impliquent dans leur communauté.

# POLITIQUE

**relative à l'organisation des services éducatifs**

---

**aux élèves handicapés**

**et aux élèves en difficulté  
d'adaptation ou d'apprentissage**

---



## TABLE DES MATIÈRES

<b>1.</b>	<b>Introduction .....</b>	<b>5</b>
	1.1 Présentation .....	5
	1.2 Définitions .....	5
<b>2.</b>	<b>Buts de la politique .....</b>	<b>8</b>
	2.1 Assurer des services .....	8
	2.2 Définir les modalités .....	8
	2.3 Préciser les responsabilités .....	8
<b>3.</b>	<b>Référentiel .....</b>	<b>8</b>
<b>4.</b>	<b>Principes .....</b>	<b>9</b>
	4.1 Accessibilité aux services .....	9
	4.2 Équité dans la répartition des ressources .....	10
	4.3 Parents : premiers responsables de l'éducation de leur enfant et partenaires privilégiés de l'école .....	10
<b>5.</b>	<b>Orientations .....</b>	<b>10</b>
	5.1 La prévention des difficultés .....	10
	5.2 L'adaptation des services éducatifs .....	10
	5.3 La réussite des élèves .....	11
	5.4 Un moyen à privilégier : la classe (groupe ordinaire) .....	11
	5.5 Le plan d'intervention : démarche de planification des interventions éducatives pour l'organisation des services .....	11
<b>6.</b>	<b>Modalités d'évaluation des élèves handicapés et des élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et à risque .....</b>	<b>11</b>
	6.1 Le dépistage des élèves à risque et/ou HDAA .....	12
	6.2 L'évaluation du handicap ou des difficultés de l'élève .....	12
	6.2.1 Le signalement .....	12
	6.2.2 L'évaluation .....	13
	6.3 L'identification du fonctionnement et des besoins de l'élève .....	14



<b>7.</b>	<b>Modalités d'élaboration et d'évaluation des plans d'intervention destinés aux élèves HDAA et aux élèves à risque .....</b>	<b>14</b>
7.1	Éléments reliés au plan d'intervention .....	14
7.1.1	Clientèle .....	14
7.1.2	Moment de l'année .....	14
7.1.3	Responsabilité .....	14
7.1.4	Cadre de référence .....	15
7.1.5	Participants .....	15
7.1.6	Gestion .....	15
7.1.7	Droit de recours .....	15
7.2	Étapes du plan d'intervention .....	15
7.2.1	Portrait de la situation .....	15
7.2.2	Élaboration .....	15
7.2.3	Réalisation .....	16
7.2.4	Évaluation .....	16
<b>8.</b>	<b>Modalités d'intégration des élèves HDAA dans les classes ou les groupes ordinaires et aux autres activités de l'école ainsi que les services d'appui à cette intégration .....</b>	<b>16</b>
8.1	Orientation .....	16
8.2	Principes .....	17
8.3	Conditions d'intégration en classe ou groupe ordinaire .....	17
8.4	Détermination du niveau d'intégration et d'organisation des services .....	17
8.5	Services d'appui à l'intégration .....	17
8.5.1	Services d'appui à l'élève .....	17
8.5.1.1	Appui indirect à l'élève HDAA .....	18
8.5.1.2	Appui direct à l'élève HDAA .....	18
8.5.1.3	Services complémentaires et autres services.....	19
8.5.2	Services de soutien à l'enseignant .....	19
8.5.2.1	Soutien indirect à l'enseignant .....	19
8.5.2.2	Soutien direct à l'enseignant .....	20
8.6	Pondération et nombre maximal d'élèves par classe ou groupe .....	21
<b>9.</b>	<b>Modalités de regroupement des élèves HDAA dans des écoles, des classes ou des groupes spécialisés .....</b>	<b>21</b>
9.1	Définition .....	21
9.2	Principes .....	21

<b>10. Responsabilités .....</b>	<b>22</b>
10.1 La commission scolaire assume les responsabilités suivantes tout en tenant compte des ressources disponibles .....	22
10.2 La direction de l'école assume les responsabilités suivantes .....	23
10.3 L'enseignant assume les responsabilités suivantes .....	24
10.4 L'orthopédagogue assume les responsabilités suivantes .....	24
10.5 Le technicien en éducation spécialisée assume les responsabilités suivantes .....	25
10.6 Le professionnel des services complémentaires assume les responsabilités suivantes .....	25
10.7 Les parents des élèves HDAA assument les responsabilités suivantes ..	26
10.8 L'élève HDAA assume les responsabilités suivantes .....	26
 <b>Annexe 1 Exemples de modalités de regroupement en cascade .....</b>	 <b>27</b>

Le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination, mais uniquement pour alléger le texte.



# 1. INTRODUCTION

## 1.1 PRÉSENTATION

La commission scolaire et ses écoles ont comme mission, dans le respect de l'égalité des chances, d'instruire, de socialiser et de qualifier la clientèle qu'elle reçoit, tout en la rendant apte à entreprendre et réussir un parcours scolaire. Parmi cette clientèle, on retrouve des élèves handicapés et des élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

La présente politique a pour objet d'orienter l'organisation des services éducatifs en favorisant l'adaptation des services réguliers aux besoins et aux capacités de chacun des élèves handicapés et des élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

## 1.2 DÉFINITIONS

- ⇒ **Classement** : Décision pédagogique en vue d'orienter un élève vers des services permettant de mieux répondre à ses besoins spécifiques.
- ⇒ **Comité ad hoc** : Comité formé par le directeur de l'école dans le but d'assurer l'étude de cas et le suivi d'un EHDAA. Ce comité est formé d'un représentant de la direction de l'école, de l'enseignant ou des enseignants concernés et sur demande du comité, d'un professionnel.
- ⇒ **Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage** : Le comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, tel que défini par la Loi sur l'instruction publique à l'article 185.
- ⇒ **Comité paritaire est formé au niveau de la commission scolaire** : La commission et le syndicat mettent en place un comité paritaire pour les élèves à risque et les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, conformément à la clause 8-9.04 de la convention collective des enseignants.
- ⇒ **Comité-école EHDAA** : Un comité est mis en place au niveau de l'école, conformément à la clause 8-9.05 de la convention collective des enseignants.
- ⇒ **Commission scolaire** : Une commission scolaire est une personne morale de droit public qui a les pouvoirs nécessaires pour exercer les fonctions qui lui sont dévolues par la Loi sur l'instruction publique, article 113.
- ⇒ **Directeur d'école** : Premier responsable de l'application des différentes mesures prévues dans la présente politique.

- ⇒ **Dossier d'aide particulière de l'élève** : Le dossier d'aide particulière est constitué de l'ensemble des données pertinentes consignées concernant les apprentissages et le comportement de l'élève à l'école en fonction de l'aide individuelle qui lui est apportée et assure un suivi adapté à ses besoins.
- ⇒ **Élèves à risque** : On entend par élèves à risque des élèves du préscolaire, du primaire ou du secondaire qui présentent des facteurs de vulnérabilité susceptibles d'influer sur leur apprentissage ou leur comportement et peuvent ainsi être à risque, notamment au regard de l'échec scolaire ou de leur socialisation, si une intervention rapide n'est pas effectuée.
- ⇒ **Élèves HDAA (handicapés et élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage)** : Élèves correspondants aux définitions reconnues par le MEES.
- ⇒ **Enseignant** : Titulaire de l'autorité en classe dont la responsabilité est d'enseigner à des élèves en vertu de l'article 22 de la LIP et des dispositions reconnues par le MEES.
- ⇒ **Équipe du plan d'intervention** : Ce comité est composé du directeur, de l'enseignant, des parents et de tout autre intervenant à la demande de la direction.
- ⇒ **Identification** : Détermination de la catégorie de handicap ou de difficulté de l'élève en conformité avec les définitions décrites par le MEES en vue de la déclaration annuelle de la clientèle scolaire.
- ⇒ **Intégration partielle** : Signifie le processus par lequel un élève participe pour une partie de son temps de présence à l'école à des activités d'apprentissage d'un groupe d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et est pour l'autre partie de son temps intégré dans un groupe ordinaire.
- ⇒ **Intégration totale** : Signifie le processus par lequel un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage est intégré dans un groupe ordinaire pour la totalité de son temps de présence à l'école.
- ⇒ **MEES : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur**
- ⇒ **Orthopédagogue** : Désigne l'enseignant en dénombrement flottant au primaire, de même que l'enseignant œuvrant en orthopédagogie au secondaire.
- ⇒ **Parent** : Le titulaire de l'autorité parentale ou, à moins d'opposition de ce dernier, la personne qui assume de fait la garde de l'élève.

- ⇒ **Plan d'intervention** : Le plan d'intervention est une démarche de planification des interventions éducatives nécessaires pour répondre aux besoins particuliers d'un élève HDAA ou à risque. Il découle de l'analyse des besoins de l'élève et précise les objectifs, les moyens, les responsabilités, les échéanciers de même que les modalités prévues pour évaluer le progrès de l'élève. Le plan d'intervention assure la coordination des actions des intervenants concernés au sein d'une démarche concertée de résolution de problème.
- ⇒ **Prévention** : Ensemble de mesures prises pour réduire l'incidence ou l'aggravation des difficultés d'un élève (exemple : dépistage précoce, interventions particulières, individualisation de l'enseignement, concertation avec les parents, etc.).
- ⇒ **Professionnel des services complémentaires** : Conseiller d'orientation, orthophoniste, psychoéducateur, psychologue, ergothérapeute et professionnel de formation analogue engagés par la commission scolaire.
- ⇒ **Ressources financières disponibles** : Selon le budget annuel adopté par le conseil des commissaires et selon la disponibilité d'autres sources annuelles de financement, telles que les allocations supplémentaires du MEES.
- ⇒ **Services éducatifs adaptés** : Services pédagogiques ou autres qui sont additionnels ou différents si on considère ce qui est offert à la majorité des élèves, et qui sont jugés nécessaires pour répondre aux besoins des élèves à risque et HDAA.
- ⇒ **Signalement** : Production d'un rapport rédigé selon le formulaire émis par la commission scolaire et remis au directeur de l'école concernant le cas d'un élève qui présente, selon l'avis d'un intervenant en éducation, des difficultés particulières d'adaptation ou d'apprentissage qui nuisent ou sont susceptibles de nuire à la réussite de l'élève.
- ⇒ **Technicien en éducation spécialisée (TES)** : Technicien en éducation spécialisée et tout personnel de formation analogue engagés à la commission scolaire.

## **2. BUTS DE LA POLITIQUE**

### **2.1 ASSURER DES SERVICES**

Assurer aux élèves à risque et HDAA de la commission scolaire des services éducatifs de qualité, adaptés à leurs besoins selon l'évaluation de leurs capacités.

### **2.2 DÉFINIR LES MODALITÉS**

Définir les modalités d'évaluation, d'intégration, de regroupement des élèves à risque et HDAA ainsi que les modalités d'élaboration et d'évaluation des plans d'intervention destinés à ces élèves.

### **2.3 PRÉCISER LES RESPONSABILITÉS**

Préciser les responsabilités des divers intervenants qui rendent des services auprès de la clientèle des élèves HDAA.

## **3. RÉFÉRENTIEL**

La présente politique et les modalités décrites s'appuient sur les documents suivants :

- Charte des droits et libertés de la personne, 1975.
- Convention collective du personnel de soutien en vigueur.
- Convention collective du personnel enseignant en vigueur.
- Convention collective du personnel professionnel en vigueur.
- Loi sur l'instruction publique, Gouvernement du Québec.
- Le fonds de développement coopératif des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches, Modèle de politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, Janvier 1999.
- Le plan d'intervention au service de la réussite de l'élève, MEQ, 2004.
- Le régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire, MEES, 12 septembre 2018.
- L'intégration scolaire des élèves handicapés et en difficulté, Avis à la ministre de l'Éducation, conseil supérieur de l'Éducation, 1996.

- L'organisation des services éducatifs aux élèves à risque et aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA), MEES, novembre 2006.
- MEQ, Interprétation des définitions des élèves handicapés et des élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, Direction de la coordination des réseaux, 2000.
- Ministère de l'Éducation, l'École québécoise, Énoncé de politique et plan d'action, L'enfance en difficulté d'adaptation et d'apprentissage, 1978.
- Politique de l'adaptation scolaire : Une école adaptée à tous ses élèves, MEQ 1999.

## **4. PRINCIPES**

### **4.1 ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES**

- 4.1.1 La commission scolaire entend offrir à toute personne qui n'a pas atteint l'âge de 18 ans ou 21 ans, dans le cas d'une personne handicapée au sens de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration sociale, professionnelle et sociale, des services éducatifs prévus par la loi et par le régime pédagogique qui lui est applicable.
- 4.1.2 La commission scolaire doit organiser des services éducatifs à cette clientèle au sein de sa propre structure. Lorsque la commission scolaire n'a pas les ressources nécessaires pour organiser elle-même des services éducatifs de qualité, cette dernière peut conclure, après avoir consulté le comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, une entente de services avec une autre commission scolaire, un établissement d'enseignement privé régi par la Loi de l'enseignement privé, un organisme ou une personne, tout en favorisant l'organisation des services le plus près possible du lieu de résidence des élèves.
- 4.1.3 La commission scolaire s'assure que tous les élèves puissent avoir accès à des services éducatifs de qualité leur permettant de réaliser au maximum leur potentiel. Cela implique que l'on tienne compte des capacités et besoins de chacun.
- 4.1.4 Il revient à la commission scolaire de reconnaître ou non un élève comme élève HDAA (Convention collective des enseignants 8-9.03.).



## **4.2 ÉQUITÉ DANS LA RÉPARTITION DES RESSOURCES**

La commission scolaire répartit les ressources disponibles de façon équitable, en tenant compte des inégalités sociales et économiques, de même que des besoins exprimés par les écoles.

La commission scolaire organise et adapte les services éducatifs, complémentaires et particuliers en tenant compte de l'ensemble des besoins de toutes ses clientèles et des ressources disponibles.

## **4.3 PARENTS : PREMIERS RESPONSABLES DE L'ÉDUCATION DE LEUR ENFANT ET PARTENAIRES PRIVILÉGIÉS DE L'ÉCOLE**

4.3.1 Les parents ont aussi la responsabilité de participer à l'évaluation de leur enfant.

4.3.2 Les parents ont la responsabilité de participer à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi du plan d'intervention de leur enfant. À cette fin, ils sont invités à partager leur connaissance des besoins et du vécu de leur enfant.

En cas de refus de participation, le directeur de l'école voit à la réalisation et à l'application des moyens et à l'évaluation périodique du plan d'intervention sans leur présence ou leur accord.

4.3.2 Les parents ont le devoir de fournir tout rapport (clinique privée, CISSS, etc.) à l'école et autoriser les échanges entre l'école et le professionnel concerné.

## **5. ORIENTATIONS**

### **5.1 LA PRÉVENTION DES DIFFICULTÉS**

La commission scolaire favorise la mise en place d'activités de prévention auprès des élèves. En ce sens, l'évaluation de certains élèves qui se situent dans une zone de vulnérabilité quant à l'apparition de difficultés si une intervention précoce n'est pas effectuée, doit d'abord être faite dans une optique de prévention, par opposition à une optique de catégorisation. Conséquemment, la commission scolaire place l'adaptation des services éducatifs comme première préoccupation de toute personne intervenant auprès des élèves handicapés et des élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage y compris les élèves à risque.

### **5.2 L'ADAPTATION DES SERVICES ÉDUCATIFS**

La commission scolaire assure à chaque élève à risque ou HDAA des services éducatifs adaptés, d'après l'évaluation qu'elle a faite de ses capacités et besoins ou des informations qu'elle a reçues d'un professionnel externe.

### **5.3 LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES**

La commission scolaire considère que la réussite peut s'exprimer de façon différente pour chaque élève. En conséquence, elle adapte les services éducatifs de manière à permettre la sanction ou la qualification de ces élèves en recourant à différentes modalités d'organisation de services.

### **5.4 UN MOYEN À PRIVILÉGIER : LA CLASSE (GROUPE ORDINAIRE)**

La commission scolaire favorise une organisation des services qui privilégie une classe ou un groupe ordinaire comme premier lieu à envisager pour tout élève, lorsque l'évaluation des besoins et des capacités démontre que l'intégration dans une classe ou un groupe ordinaire est de nature à faciliter ses apprentissages et son insertion sociale sans constituer une contrainte excessive ou porter une atteinte importante aux droits des autres élèves.

### **5.5 LE PLAN D'INTERVENTION : DÉMARCHE DE PLANIFICATION DES INTERVENTIONS ÉDUCATIVES POUR L'ORGANISATION DES SERVICES**

La commission scolaire considère que le plan d'intervention est le moyen privilégié de concertation, permettant de répondre adéquatement aux besoins de l'élève handicapé et de l'élève en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et, le cas échéant, aux élèves à risque.

Il découle de l'analyse des besoins de l'élève et précise les objectifs, les moyens, les responsabilités, les échéanciers de même que les modalités prévues pour évaluer le progrès de l'élève.

## **6. MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ÉLÈVES À RISQUE OU HDAA**

La démarche d'évaluation des élèves handicapés et des élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage de la commission scolaire comporte les éléments suivants :

- 6.1 Le dépistage des élèves à risque et/ou HDAA.
- 6.2 L'évaluation du handicap ou des difficultés de l'élève.
- 6.3 L'identification de la nature du handicap ou des difficultés rencontrées par l'élève.
- 6.4 La détermination des capacités et des besoins de l'élève.

## 6.1 LE DÉPISTAGE DES ÉLÈVES À RISQUE ET/OU HDAA

### Rôle de la commission scolaire

- 6.1.1 La commission scolaire met en place des activités de dépistage permettant de déceler les élèves ayant des besoins spécifiques.
- 6.1.2 La commission scolaire s'assure que les intervenants ont accès à des outils nécessaires au dépistage.
- 6.1.3 La commission scolaire assure la mise en place d'opérations de dépistage des troubles de langage chez les élèves du préscolaire.
- 6.1.4 La commission scolaire s'associe et collabore avec d'autres organismes pour le dépistage avant l'entrée à l'école (ex. : CISSS, CPE, Programme DI-TSA\_DP en C.A.).
- 6.1.5 Le dépistage de difficultés ou d'un handicap peut s'effectuer en tout temps durant le cheminement de l'élève.

### Rôle des parents

- 6.1.6 Lors de l'admission, le parent a la responsabilité d'informer l'école de tout handicap ou difficulté pouvant affecter le processus d'adaptation ou d'apprentissage de son enfant.

## 6.2 L'ÉVALUATION DU HANDICAP OU DES DIFFICULTÉS DE L'ÉLÈVE

Tout élève référé à la direction pour des difficultés persistantes d'ordres pédagogique, langagier, psychosocial, intellectuel, physique ou sensoriel fait l'objet d'une évaluation selon les modalités suivantes :

### 6.2.1 **Le signalement**

C'est l'enseignant qui, par sa pratique quotidienne, est en mesure de détecter qu'un élève a un handicap ou une difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Il effectue d'abord une démarche d'observation et les ajustements pédagogiques pertinents. Il tente ensuite de venir en aide à l'élève en recourant aux moyens d'intervention habituels (ex.: rencontre, suivi, bilan...)

L'enseignant informe les parents des difficultés rencontrées et des solutions proposées.

Si les difficultés persistent, l'enseignant signale le cas à la direction de l'école selon la procédure établie en complétant la fiche de signalement. Cette fiche est consignée au dossier d'aide particulière de l'élève.

Au besoin, tout autre intervenant de l'équipe-école ou le parent peut faire un signalement à la direction de l'école.

Sur réception d'un signalement, la direction d'école rencontre l'auteur du signalement pour évaluer la pertinence de réunir le ou les intervenants concernés.

## 6.2.2 L'évaluation

La direction d'école voit à la réalisation de l'évaluation du cas signalé avec le ou les intervenants concernés et, au besoin, s'associe des ressources externes pouvant faciliter ou compléter l'évaluation. Les parents ou responsables, de même que l'élève lui-même, à moins qu'il en soit incapable, sont invités à participer au processus d'évaluation.

La direction planifie et coordonne les diverses composantes de l'évaluation d'un élève. Selon les éléments identifiés lors du signalement, une ou plusieurs évaluations seront entreprises, soit :

- *l'évaluation pédagogique* qui fait référence au rapport de l'enseignant sur les capacités d'apprentissage et le rendement scolaire de l'élève concerné;
- *l'évaluation orthopédagogique* qui fait référence au rapport de l'orthopédagogue sur les difficultés pédagogiques particulières de l'élève concerné;
- *l'évaluation intellectuelle* qui fait référence à l'évaluation réalisée par le psychologue à partir de tests normalisés sur le potentiel intellectuel de l'élève concerné;
- *l'évaluation orthophonique* qui fait référence au rapport de l'orthophoniste sur les difficultés d'acquisition du langage et de la communication de l'élève concerné;
- *l'évaluation physique* qui fait référence au rapport des professionnels des milieux scolaires spécialisés ou du secteur de la santé et des services sociaux (ergothérapeute, physiothérapeute) sur les déficiences sensorielles, physiques, organiques ou développementales de l'élève concerné;
- *l'évaluation comportementale* qui fait référence aux rapports de l'ensemble d'un ou plusieurs professionnels reconnus sur les troubles du comportement de l'élève concerné.
- *l'évaluation psychosociale* qui fait référence aux rapports de l'ensemble des intervenants sur l'insertion sociale de l'élève concerné.
- toute autre forme d'évaluation jugée nécessaire.

Tous les rapports d'évaluation doivent faire état des capacités et besoins de l'élève concerné en rapport avec son handicap ou ses difficultés et soumettre des recommandations quant aux services pouvant combler les besoins identifiés.

Avant son classement et son inscription dans l'école, une évaluation des capacités et besoins de l'élève est réalisée conformément au processus établi à la commission scolaire.

### **6.3 L'IDENTIFICATION DU FONCTIONNEMENT ET DES BESOINS DE L'ÉLÈVE**

Parallèlement aux étapes du dépistage, de l'évaluation et de l'identification d'un élève, le plan d'intervention doit être élaboré et mis en œuvre en fonction des besoins de l'élève qui ont été identifiés par l'équipe d'intervenant.

Référence : page 11 section 5.5 Le plan d'intervention.

Toute nouvelle identification ou changement d'identification d'un élève doit s'appuyer sur les définitions reconnues par le MEES.

## **7. MODALITÉS D'ÉLABORATION ET D'ÉVALUATION DES PLANS D'INTERVENTION DESTINÉS AUX ÉLÈVES HDAA ET AUX ÉLÈVES À RISQUE**

### **7.1 ÉLÉMENTS RELIÉS AU PLAN D'INTERVENTION**

#### **7.1.1 Clientèle**

Tout élève identifié handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage fait l'objet d'un plan d'intervention adapté à ses besoins. Il s'agit de l'élève qui éprouve des difficultés récurrentes et/ou persistantes d'apprentissage et/ou de comportement. Dans une optique de prévention, les élèves à risque peuvent nécessiter un plan d'intervention.

#### **7.1.2 Moment de l'année**

Le plan d'intervention peut être amorcé et révisé en tout temps de l'année.

#### **7.1.3 Responsabilité**

La direction de l'école a la responsabilité d'établir, selon la procédure de la commission scolaire, un plan d'intervention adapté aux besoins de l'élève. La direction voit à la réalisation du plan et en assure une révision au besoin.

#### **7.1.4 Cadre de référence**

Tout plan d'intervention se doit de respecter la présente politique.

#### **7.1.5 Participants**

Le plan d'intervention est établi avec l'aide des parents de l'élève et de l'élève lui-même, à moins qu'il en soit incapable. Un refus de participation des parents ou de l'élève n'affecte en rien la nécessité de réaliser un plan d'intervention. Toutefois, la direction doit s'assurer que le parent prenne connaissance du plan d'intervention.

Le personnel de l'école qui dispense des services à l'élève doit participer à l'élaboration et à l'application du plan d'intervention, et ce, à la demande de la direction de l'école.

À la suite d'une demande des parents, la direction peut autoriser la présence des ressources externes pour participer à l'élaboration et à l'application du plan d'intervention.

#### **7.1.6 Gestion**

Le plan d'intervention est consigné dans le dossier d'aide particulière de l'élève.

#### **7.1.7 Droit de recours**

Lorsqu'une décision relative au plan d'intervention ne donne pas satisfaction à l'élève ou à ses parents, ils peuvent formuler une demande de révision au service éducatif de la commission scolaire.

### **7.2 ÉTAPES DU PLAN D'INTERVENTION**

#### **7.2.1 Portrait de la situation**

À cette étape, les participants font un portrait de la situation et dressent un bilan présentant les capacités et besoins de l'élève. À ce moment, une vision commune des besoins prioritaires de l'élève est établie.

#### **7.2.2 Élaboration**

À cette étape, les participants ont à élaborer un plan présentant les éléments suivants :

- ° les objectifs visés en lien avec les compétences à développer tenant compte des capacités et des besoins de l'élève;
- ° les moyens mis en place pour atteindre les objectifs;
- ° les informations concernant la différenciation pédagogique;

- les partenaires impliqués dans la mise en place du plan;
- le tableau des évaluations réalisées internes et/ou externes;
- les modalités du suivi et le moment de la révision du plan d'intervention.

### **7.2.3 Réalisation**

À cette étape, les participants mettent en œuvre le plan convenu. La direction de l'école s'assure de l'application du plan et envisage sa révision si des éléments nouveaux ou des difficultés majeures se présentent. Dans tous les cas, les parents sont informés et associés au processus.

### **7.2.4 Évaluation**

La direction d'école s'assure d'évaluer, avec l'équipe du plan d'intervention (8-9-09), le degré d'atteinte des objectifs retenus au plan et la pertinence des moyens choisis. Selon les résultats obtenus, l'on procède à :

- la reconduction du plan d'intervention
- des réajustements du plan d'intervention en fonction des besoins de l'élève;
- la fin de l'application du plan d'intervention.

Un élève identifié HDAA demeure reconnu comme tel tant que les intervenants concernés n'ont pas eu l'occasion de donner leur avis sur la révision de son état sauf dans le cas où la validation relève du MEES.

## **8. MODALITÉS D'INTÉGRATION DES ÉLÈVES HDAA DANS LES CLASSES OU LES GROUPES ORDINAIRES ET AUX AUTRES ACTIVITÉS DE L'ÉCOLE AINSI QUE LES SERVICES D'APPUI À CETTE INTÉGRATION (INCLUSION)**

### **8.1 ORIENTATION**

La commission scolaire considère l'intégration en classe ou groupe ordinaire et aux autres activités de l'école comme un moyen mis de l'avant pour répondre de façon adéquate aux besoins éducatifs spécifiques d'élèves handicapés et d'élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

## **8.2 PRINCIPES**

8.2.1 L'intégration en classe ou groupe ordinaire sera privilégiée comme premier lieu de services à envisager.

8.2.2 La commission scolaire favorise l'intégration la plus complète possible, et ce, sans contrainte excessive.

## **8.3 CONDITIONS D'INTÉGRATION EN CLASSE OU GROUPE ORDINAIRE**

L'intégration totale ou partielle d'un élève HDAA en classe ou groupe ordinaire est choisie lorsque l'évaluation des capacités et besoins de l'élève démontre que cette intégration est de nature à faciliter les apprentissages et l'insertion sociale de l'élève. De plus, ce choix d'intégrer ne doit pas constituer une contrainte excessive ou porter atteinte de façon importante aux droits des autres élèves.

## **8.4 DÉTERMINATION DU NIVEAU D'INTÉGRATION ET D'ORGANISATION DES SERVICES**

La décision à savoir si un élève HDAA répond aux conditions d'intégration en classe ou groupe ordinaire est déterminée lorsque l'évaluation des capacités et des besoins est complétée. Le plan d'intervention est alors élaboré et mis en œuvre. Ce même plan doit respecter la présente politique.

## **8.5 SERVICES D'APPUI À L'INTÉGRATION**

Selon les modalités d'application du plan d'intervention, l'élève peut bénéficier de services complémentaires, de services externes, d'aide technique et matérielle ou d'autres services. L'enseignant obtiendra alors des services de soutien afin de l'aider à adapter ses interventions auprès des élèves.

Ces services seront dispensés selon les procédures et les priorités fixées annuellement par la commission scolaire dans le respect du régime pédagogique en vigueur, des conventions collectives et des ressources humaines et financières disponibles.

### **8.5.1 Services d'appui à l'élève**

Les services d'appui à l'élève sont l'ensemble des actions réalisées et mesures mises en place pour adapter les services éducatifs aux capacités et besoins des élèves HDAA de manière à faciliter leur apprentissage et leur insertion sociale.

Nous distinguons trois types d'appui à l'élève HDAA, de manière à faciliter leur apprentissage et leur insertion sociale.



### **8.5.1.1 Appui indirect à l'élève HDAA.**

L'appui indirect à l'élève HDAA comprend l'ensemble des mesures générales et préventives qui sont mises en place pour tous les élèves.

Par exemple :

- Une application rigoureuse des programmes d'études.
- Le projet éducatif de l'école.
- Une pédagogie différenciée.
- 
- Les orientations prises par une gestion de classe appropriée.
- L'utilisation de nouvelles technologies.
- Des règles de vie fonctionnelles au niveau de la classe et de l'école.
- Un processus d'évaluation permettant de suivre et d'ajuster les interventions à l'évolution de l'élève.
- Des moyens de communication avec les parents qui favorisent la concertation.
- La collaboration avec les parents, les partenaires internes et externes.
- Etc.

De fait, les mesures que le personnel enseignant met en place pour faciliter l'apprentissage et l'insertion sociale de l'ensemble de leurs élèves sont considérées.

### **8.5.1.2 Appui direct à l'élève HDAA**

L'appui direct comprend l'ensemble des actions réalisées et des mesures mises en place pour répondre aux capacités et aux besoins particuliers des élèves HDAA. Certains services de soutien à l'enseignant constituent un complément aux services d'appui direct à l'élève.

Par exemple :

- L'intervention pédagogique et relationnelle de l'enseignant titulaire ou spécialiste.
- L'adaptation de l'enseignement.
- L'adaptation de la gestion de classe.
- L'aide aux devoirs et aux leçons.
- Le matériel adapté.
- Les interventions d'aide reliées aux services complémentaires (éducation spécialisée, orthopédagogie, orthophonie, psychologie, etc.) et aux services externes.
- L'engagement des parents.

- Les diverses communications aux parents prévues au régime pédagogique.
- L'intervention d'aide et d'encadrement de la direction.
- Un soutien visible dans certains cas.
- Le tutorat.
- Activités de socialisation.
- Etc.

### **8.5.1.3 Services complémentaires et autres services**

Des services complémentaires (éducation spécialisée, orthopédagogie, orthophonie, psychologie, etc.) sont offerts pour favoriser la progression de l'élève dans ses différents apprentissages, conformément aux programmes des services élaborés par la commission scolaire.

Dans certains cas, d'autres services pourraient être offerts à l'élève qui, pour des raisons particulières, doit recevoir des services d'accueil et de soutien à l'apprentissage de la langue française, des services d'enseignement à domicile, des services en milieu hospitalier, etc. Ces services sont offerts conformément aux procédures établies à la commission scolaire.

## **8.5.2 Services de soutien à l'enseignant**

Les services de soutien à l'enseignant sont l'ensemble des actions réalisées ou des mesures mises en place pour soutenir le personnel enseignant concerné dans l'adaptation de son enseignement aux capacités et aux besoins des élèves HDAA qui lui sont confiés. Ces services de soutien sont déterminés par la direction de l'école à la suite des recommandations de l'équipe du plan d'intervention. Ces services sont dispensés selon les procédures et les priorités qu'il détermine, dans le respect des conventions collectives, du régime pédagogique et des ressources humaines et financières disponibles.

Nous distinguons deux types de soutien à l'enseignant : le soutien indirect et le soutien direct.

### **8.5.2.1 Soutien indirect à l'enseignant**

L'appui indirect consiste en l'ensemble des ressources humaines, matérielles, physiques et financières disponibles à l'école ou à la commission scolaire que l'enseignant peut utiliser dans l'exercice de ses fonctions dans un contexte d'enseignement adapté.

Par exemple :

- Formations aux programmes d'études, à la gestion de classe, à la pédagogie différenciée, pédagogie par projet, enseignement coopératif, enseignement stratégique, etc.
- Formations visant le développement intégral de l'élève ou la prévention de certaines difficultés offertes par du personnel des services complémentaires, des enseignants, des partenaires (ex. : estime de soi, habiletés sociales, conscience phonologique, etc.).
- Perfectionnements d'ordres relationnel et psychosocial.
- Accès à du matériel adapté.
- Accès à certains locaux spécialisés (laboratoire informatique, bibliothèque, etc.).
- Un encadrement adéquat découlant des règles de vie.
- Accès au personnel des services complémentaires et particuliers.
- Conditions favorisant le travail d'équipe, la collaboration, la concertation, le partage d'expertise et le partenariat.
- Etc.

#### **8.5.2.2 Soutien direct à l'enseignant**

Le soutien direct à l'enseignant consiste en l'ensemble des actions posées et des mesures mises en place pour le soutenir dans son acte professionnel d'adapter les services éducatifs aux élèves HDAA qui lui sont confiés. Certains services d'appui à l'élève constituent, par le fait même, des services de soutien direct à l'enseignant.

Par exemple :

- Les mesures favorisant la communication avec les parents.
- Le travail en équipe avec les autres enseignants de l'école.
- Le rôle de conseil et d'assistance de la direction de l'école, du personnel concerné des services complémentaires et de l'adaptation scolaire, des équipes régionales de soutien et d'expertise, des services externes, etc.
- La communication de toute l'information pertinente et des recommandations inscrites au dossier de l'élève afin que l'enseignant puisse adapter les services de manière éclairée.
- Du perfectionnement spécifique à l'adaptation scolaire.
- L'accès à du matériel adapté.
- Des conditions favorisant le travail d'équipe, la collaboration, la concertation, le partage d'expertise relativement à l'adaptation des services éducatifs aux élèves HDAA.
- Le soutien direct offert par des ressources qui interviennent auprès de l'élève.
- Les mesures favorisant la participation de l'enseignant au plan d'intervention.
- Le tutorat par les pairs ou par un enseignant.

- Les nouvelles technologies de l'information et de la communication.
- Les moyens alternatifs à la suspension scolaire de l'élève.
- Etc.

## **8.6 PONDÉRATION ET NOMBRE MAXIMAL D'ÉLÈVES PAR CLASSE OU GROUPE**

Les règles de pondération et de ratio maître-élèves sont déterminées par la convention collective du personnel enseignant.

## **9. MODALITÉS DE REGROUPEMENT DES ÉLÈVES HDAA DANS DES ÉCOLES, DES CLASSES OU DES GROUPES SPÉCIALISÉS.**

### **9.1 DÉFINITION**

La commission scolaire définit le regroupement comme l'action de réunir des élèves selon leurs besoins dans une classe, une école ou un centre répondant à leurs besoins spécifiques.

### **9.2 PRINCIPES**

- 9.2.1 La classe ou le groupe ordinaire est le premier moyen à être envisagé pour répondre aux besoins d'un élève.
- 9.2.2 À la suite de l'évaluation des capacités et des besoins des élèves HDAA, certains élèves peuvent bénéficier de services éducatifs spécifiques et adaptés. Ainsi, selon les recommandations du plan d'intervention, les élèves HDAA peuvent être intégrés en classe ou groupe ordinaire ou regroupés au sein de classes spécialisées dans une école régulière ou bien desservis par d'autres modalités d'organisation.
- 9.2.3 La commission scolaire détermine annuellement les structures de regroupement (classes spécialisées et cheminements particuliers) en fonction des besoins des élèves et de leur nombre.
- 9.2.4 La commission scolaire peut conclure à la demande des parents, lorsqu'elle juge qu'elle n'a pas les ressources nécessaires, une entente pour la prestation de services à un élève HDAA avec une autre commission scolaire, un établissement d'enseignement privé régi par la loi de l'enseignement privé, un organisme scolaire ou une personne, en favorisant l'organisation des services le plus près possible du lieu de résidence de l'élève. Avant la conclusion d'une telle entente, la commission scolaire consulte les parents ou l'élève majeur visé par une telle entente. La commission scolaire doit aussi consulter le comité consultatif des services aux élèves HDAA.

## **10. RESPONSABILITÉS**

### **10.1 LA COMMISSION SCOLAIRE ASSUME LES RESPONSABILITÉS SUIVANTES TOUT EN TENANT COMPTE DES RESSOURCES DISPONIBLES :**

- 10.1.1 Former un comité consultatif des services offerts aux élèves HDAA et adopter une politique relative à l'organisation des services éducatifs à ces élèves, après avoir consulté ce comité.
- 10.1.2 Évaluer les capacités et besoins de l'élève HDAA et effectuer en collaboration avec l'école le classement de l'élève et son inscription dans l'école d'accueil.
- 10.1.3 Offrir des services éducatifs adaptés aux élèves HDAA qui résident sur son territoire ou y sont placés en application de la Loi sur la protection de la Jeunesse, de la Loi sur les services de santé et des services sociaux ou de la Loi sur les jeunes contrevenants.
- 10.1.4 Dispenser elle-même les services éducatifs ou les faire dispenser par une autre commission scolaire ou organisme avec lequel elle a conclu une entente, après avoir consulté les parents ou l'élève et le comité consultatif des services offerts aux élèves HDAA, et voir à la réalisation de ces ententes.
- 10.1.5 Informer les directions d'école ainsi que les intervenants concernés que des services existent au niveau de la commission scolaire, et au besoin, des services accessibles à l'extérieur du territoire de la commission scolaire.
- 10.1.6 Affecter aux écoles, de façon équitable, le personnel enseignant afin d'offrir des services aux élèves HDAA.
- 10.1.7 Affecter d'autres personnels de support selon ses disponibilités et les ententes qu'elle conclut avec les établissements du ministère de la Santé et des Services sociaux.
- 10.1.8 S'assurer que chaque école applique un plan d'intervention pour tout élève identifié.
- 10.1.9 Préciser les ressources financières disponibles pour les services aux élèves HDAA.
- 10.1.10 Coordonner et évaluer les services mis en place en collaboration avec les directions d'école et les unités administratives ou pédagogiques impliquées.

- 10.1.11 Contribuer, avec les directions d'école, à la mise en place de structures d'accueil qui favorisent l'accessibilité et la qualité des services éducatifs (niveaux de service, barrières architecturales, équipement adéquat, matériel didactique spécialisé et affectation de ressources humaines).
- 10.1.12 Favoriser la mise en place d'activités de prévention afin de tenter de diminuer l'apparition des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage.
- 10.1.13 Consulter les divers comités prévus à la Loi sur l'instruction publique et par les conventions collectives sur les services offerts aux élèves HDAA.
- 10.1.14 Mandater un responsable des services éducatifs aux élèves HDAA afin de s'assurer de l'application de cette politique.

## **10.2 LA DIRECTION DE L'ÉCOLE ASSUME LES RESPONSABILITÉS SUIVANTES :**

- 10.2.1 S'assurer que l'ensemble du personnel travaille dans une optique de prévention.
- 10.2.2 Assure, dans un processus dynamique, le leadership de l'application des politiques et des procédures en vigueur à la commission scolaire pour la clientèle HDAA, y compris les élèves à risque.
- 10.2.3 S'assurer de la mise en place de mécanismes de dépistage, d'évaluation et d'identification des élèves HDAA, tels que proposés par la commission scolaire.
- 10.2.4 Établir avec les intervenants concernés un plan d'intervention pour tout élève à risque ou HDAA et en assurer le suivi et l'évaluation régulière.
- 10.2.5 S'assurer que les parents soient mensuellement informés du développement de leur enfant dans les cas suivants :
  - a) lorsque les performances de l'élève laissent craindre l'échec de l'année scolaire en cours ou, en ce qui concerne l'élève de l'éducation préscolaire, lorsque ses acquis laissent craindre qu'il ne soit pas prêt à passer au premier cycle du primaire au début de l'année scolaire suivante;
  - b) lorsque les comportements de l'élève ne sont pas conformes aux règles de conduite de l'école.
- 10.2.6 Informer les parents des services existant dans l'école et au niveau de la commission scolaire, et si possible, des services accessibles à l'extérieur du territoire de la commission scolaire.

- 10.2.7 Décider des mesures d'aide à apporter à l'élève en conformité avec les règles déterminées par la commission scolaire et, s'il y a lieu, faire une recommandation pour un regroupement répondant le plus adéquatement aux besoins identifiés lors de l'élaboration du plan d'intervention.
- 10.2.8 Faire valoir les besoins de perfectionnement jugés nécessaires en collaboration avec le personnel enseignant et les divers intervenants, afin qu'ils répondent le mieux possible aux besoins des élèves HDAA.

### **10.3 L'ENSEIGNANT ASSUME LES RESPONSABILITÉS SUIVANTES :**

- 10.3.1 Être le premier responsable pédagogique de tous les élèves qui lui sont confiés même si des personnes-ressources le soutiennent dans sa tâche.
- 10.3.2 Participer au dépistage des élèves en difficulté dans une optique de prévention.
- 10.3.3 Adapter ses interventions pour tenir compte des difficultés particulières de l'élève.
- 10.3.4 Signaler à la direction, selon la procédure établie dans l'école, les élèves de sa classe dont les difficultés persistent.
- 10.3.5 Évaluer les apprentissages de ses élèves et participer, dans le cadre de la présente politique, à l'identification des élèves.
- 10.3.6 Communiquer avec les parents pour les informer de l'évolution de la situation observée chez leur enfant en difficulté; assurer les premières mesures d'appui (récupération, encadrement, etc.) et collaborer à la mise en place d'autres mesures d'appui.
- 10.3.7 Participer à l'élaboration, à l'application, au suivi et à l'évaluation du plan d'intervention de ses élèves.

### **10.4 L'ORTHOPÉDAGOGUE ASSUME LES RESPONSABILITÉS SUIVANTES :**

- 10.4.1 Participer à l'identification des élèves en difficulté d'apprentissage.
- 10.4.2 Évaluer les élèves qui lui sont référés selon la procédure établie dans l'école.
- 10.4.3 Participer à l'élaboration, à l'application, au suivi et à l'évaluation du plan d'intervention de ses élèves.
- 10.4.4 Dispenser les services inhérents à sa fonction, et ce, en collaboration avec les autres intervenants.
- 10.4.5 Conseiller les enseignants et les directions.

10.4.6 Informer, conformément au plan d'intervention et en collaboration avec les enseignants et les directions, les parents de l'évolution de la situation observée chez leur enfant en difficulté.

#### **10.5 LE TECHNICIEN EN ÉDUCATION SPÉCIALISÉE ASSUME LES RESPONSABILITÉS SUIVANTES :**

10.5.1 Participer à l'élaboration, à l'application, au suivi et à l'évaluation du plan d'intervention de certains élèves.

10.5.2 Réaliser les activités qui lui sont dévolues dans sa fonction, et ce, en collaboration avec l'enseignant et les autres intervenants de l'école.

10.5.3 Tenir à jour un dossier sur les interventions auprès des élèves et en faire un suivi à la direction de l'école.

10.5.4 Dans certains cas, informer la direction et les parents des situations particulières vécues par leur enfant.

#### **10.6 LE PROFESSIONNEL DES SERVICES COMPLÉMENTAIRES ASSUME LES RESPONSABILITÉS SUIVANTES :**

10.6.1 Procéder aux évaluations requises et participer à l'identification des élèves référés par la direction d'école.

10.6.2 Participer, lorsque requis, à l'élaboration, à l'application, au suivi et à l'évaluation du plan d'intervention.

10.6.3 Communiquer les informations pertinentes à l'équipe du plan d'intervention avec l'autorisation des parents.

10.6.4 Prendre connaissance du plan d'intervention des élèves auprès desquels il est impliqué.

10.6.5 Réaliser les activités prévues au plan d'intervention en lien avec sa profession et sa tâche.

10.6.6 Conseiller les enseignants ainsi que la direction d'école.

10.6.7 Intervenir directement auprès des élèves concernés.

10.6.8. Informer les parents des résultats des évaluations et des interventions faites auprès d'un élève.

10.6.9 Tenir à jour les dossiers des élèves rencontrés, en faire le suivi à la direction et fournir les rapports nécessaires.



## **10.7 LES PARENTS DES ÉLÈVES HDAA ASSUMENT LES RESPONSABILITÉS :**

- 10.7.1 Participer aux processus d'évaluation de leur enfant.
- 10.7.2 Participer à la démarche reliée au plan d'intervention.
- 10.7.3 Collaborer avec les différents intervenants du milieu scolaire de façon à assurer la complémentarité entre l'école et la famille.
- 10.7.4 Fournir tous les renseignements, dont les rapports d'évaluation qui seraient susceptibles d'aider à la préparation et à la réalisation d'un plan d'intervention adapté aux besoins de leur enfant

## **10.8 L'ÉLÈVE HDAA ASSUME LES RESPONSABILITÉS SUIVANTES :**

- 10.8.1 Participer aux processus d'évaluation de ses difficultés.
- 10.8.2 À moins qu'il en soit incapable, participer à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation de son plan d'intervention.
- 10.8.3 S'engager dans les mesures d'aide qui lui sont dévolues.

## ANNEXE 1

### ***Exemples de modalités de regroupement en cascade***

#### **NIVEAU 1**

Classe ordinaire avec l'enseignant régulier, premier responsable de la prévention, du dépistage, de l'évaluation et de la correction des difficultés mineures de l'élève

##### Description

Ce niveau s'adresse à la très grande majorité des élèves fréquentant les écoles de la commission scolaire.

À ce niveau, l'enseignant est en mesure de répondre sans aide aux besoins de l'élève. Il identifie les besoins de l'élève et planifie son action de manière à respecter le rythme de chacun.

##### Objectifs

- ⇒ Prévenir les difficultés d'adaptation ou d'apprentissage.
- ⇒ Dépister les handicaps et les difficultés d'adaptation ou d'apprentissage.
- ⇒ Corriger les difficultés mineures d'adaptation et d'apprentissage.

#### **NIVEAU 2**

Classe ordinaire avec service ressource à l'enseignant régulier

##### Description

À ce niveau, l'enseignant reçoit les services de personnes-ressources des services éducatifs complémentaires qui, par leurs conseils, peuvent permettre à l'enseignant de mieux orienter ses actions auprès des élèves qui rencontrent des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage ou vivent avec un handicap.

##### Objectif

- ⇒ Offrir à l'enseignant les services de personnes-ressources de manière à lui permettre de tenter de corriger les difficultés rencontrées.

### **NIVEAU 3**

Classe ordinaire avec service ressource à l'enseignant régulier et à l'élève

#### Description

À ce niveau, l'aide de personnes-ressources des services éducatifs complémentaires est fournie à l'enseignant de même qu'à l'enfant.

L'enseignant et les personnes-ressources travaillent conjointement à partir d'un plan d'intervention personnalisé.

L'enfant reçoit les services éducatifs prévus au plan d'intervention personnalisé.

#### Objectif

⇒ Apporter à l'élève et à l'enseignant le support nécessaire pour remédier aux difficultés d'adaptation et d'apprentissage ou tenter de suppléer aux limitations inhérentes au handicap de l'élève.

### **NIVEAU 4**

Classe ordinaire avec participation de l'élève à une classe ressource ou mise en place de mesures d'appui personnalisées.

#### Description

La classe ressource est organisée, lorsqu'on a identifié plusieurs difficultés majeures ou la mise en place de mesure d'appui personnalisée dans une ou des matières de base. À ce niveau, les besoins éducatifs des élèves nécessitent le recours à une intervention individualisée ou en sous-groupe pour un certain nombre de périodes par horaire.

Les interventions se font à l'extérieur de la classe ordinaire. Cependant, l'élève demeure inscrit en classe ordinaire où il bénéficie du contact avec ses pairs.

#### Objectif

⇒ Donner à l'élève une aide complémentaire à l'action déjà amorcée dans sa classe ordinaire, dans le but de remédier aux difficultés rencontrées.

**NIVEAU 5    PRIMAIRE – CPA (C

## hemine

ments P

## articuliers

 A

## lternatifs

)**  
**CDM (C

## lasses à

 D

## éveloppement

 M

## aximal

)**  
**Classes spécialisées.**

Description

La classe spécialisée<sup>(1)</sup> dispense des cours qui répondent aux besoins des élèves en grande difficulté d'adaptation et d'apprentissage de niveau primaire. Elle offre à l'élève une intensification de l'application des mesures déjà accordées aux niveaux précédents de service.

Objectif

⇒ Cette classe cherche à assurer le développement global de l'élève. Grâce à un plus grand encadrement, elle vise entre autres :

- le développement des compétences prescrites au PFEQ ou aux programmes adaptés, selon la clientèle;
- le développement affectif;
- le développement de l'autonomie;
- le développement des habiletés sociales.

**NIVEAU 5    SECONDAIRE – GRADE (G

## roupe

 R

## égulier

 ayant une A

## pproche

 D

## ifférenciée

 de l'

## E

nseignement)**

Le GRADE s'adresse aux élèves ayant atteint partiellement les compétences de fin de 3<sup>e</sup> cycle du primaire, qui ont de légers retards au niveau de leurs apprentissages et qui ont reçu un service d'orthopédagogie.

Description

Pour ces élèves, la grille-matières du secteur régulier s'applique. Le 1<sup>er</sup> cycle du secondaire s'étend sur une période pouvant aller jusqu'à 3 ans.

Les pratiques liées à l'enseignement et à l'évaluation des apprentissages sont différenciées afin de permettre à chacun d'apprendre et de faire la démonstration de ses compétences dans les conditions qui lui sont les plus favorables.

Quoique les exigences soient uniformes pour tous les élèves, les modalités d'évaluation sont adaptées afin de tenir compte de la situation personnelle de chacun.

---

<sup>(1)</sup> Modalités d'organisation précisées au régime pédagogique de la Commission scolaire des Appalaches.

## **NIVEAU 5    SECONDAIRE – PHASE (Poursuite des Habiletés menant à la voie Axée Sur l'Emploi)**

La PHASE s'adresse aux élèves ayant atteint partiellement les compétences du 1<sup>er</sup>, du 2<sup>e</sup>, ou début du 3<sup>e</sup> cycle du primaire.

### Description

Dans ce cheminement particulier, l'accent est surtout mis sur l'adaptation et l'organisation des services éducatifs en fonction des besoins personnels de chaque élève. Ils sont donc invités à poursuivre les compétences amorcées au primaire.

Les matières enseignées sont réparties sur une période de 2 ans et sont les mêmes que pour le secteur régulier ou le GRADE.

## **NIVEAU 6    PRIMAIRE OU SECONDAIRE**

École ou centre spécialisé (Centre psychopédagogique de Québec, École Oraliste...)

### Description

Ce sont des modes d'organisation de l'enseignement et des services qui permettent à certains élèves de recevoir des services adaptés très spécialisés qui ne sont pas dispensés par les écoles régulières de la commission scolaire.

### Objectif

- ⇒ Répondre aux besoins très spécifiques de l'élève qui exige des services spécialisés.
- ⇒ Favoriser l'insertion sociale.

## **NIVEAU 7    PRIMAIRE OU SECONDAIRE**

Enseignement à domicile ou en milieu hospitalier

### Description

Suite à une grave maladie ou à un accident, un élève peut bénéficier de cours donnés par des enseignants sous la responsabilité de la commission scolaire.

### Objectif

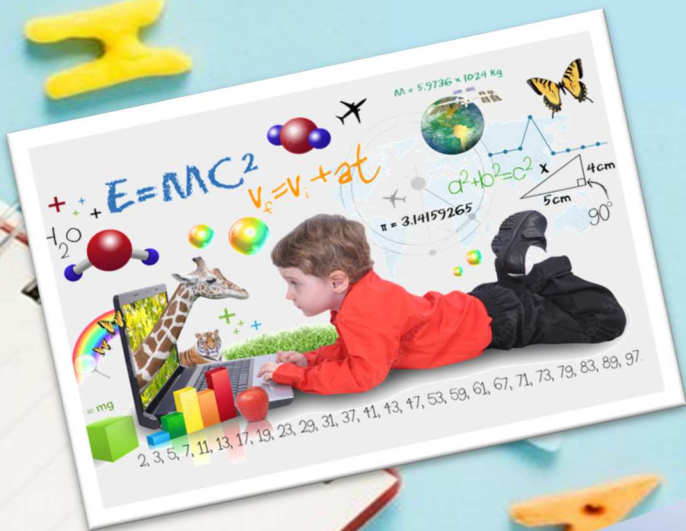
- ⇒ Tenter d'éviter que l'élève prenne un retard important au niveau des matières de base.



# CADRE DE RÉFÉRENCE CONCERNANT LA DOUANCE



**Pour soutenir la réussite  
éducative des élèves doués**



# REMERCIEMENTS

Nous tenons à souligner les ouvrages de référence et remercier les membres du comité Douance CSSA ainsi que Mme Line Massé de l'UQTR qui ont rendu possible la rédaction de ce document-cadre. Ce présent document est une adaptation du **Cadre de référence concernant la douance** du Centre de services scolaire de Portneuf réalisé en 2021, lui-même une mouture du **Cadre de référence de la Politique des élèves doués et talentueux** du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys. La consultation des divers documents élaborés par d'autres centres de services scolaires et partagés en réseautage régional et national ainsi que des outils du MSSS nous a également été utile.

## Les membres du comité douance CSS:

M<sup>me</sup>, Sonia Roberge, directrice des services éducatifs

M<sup>me</sup>, Sonia Cimon, psychoéducatrice et conseillère pédagogique au comportement

M<sup>me</sup>, Laurence Hawey, conseillère pédagogique en adaptation scolaire

M<sup>me</sup>, Louise Breton, directrice Écoles primaires Paul VI et Saint-Nom-de-Marie

M., Alain Bisson, directeur adjoint, Polyvalente de Thetford

M<sup>me</sup>, Annie Paquet, psychologue, Écoles primaires et secondaires

M<sup>me</sup>, Sarah Thivierge, psychoéducatrice, Écoles primaires

M<sup>me</sup>, Isabelle Vien, conseillère en orientation, Polyvalente de Black Lake

M<sup>mes</sup>, Anne Lessard et Ann L'Italien, enseignantes-ressources, Polyvalente de Thetford et de Disraeli

M<sup>mes</sup>, Audrey Sylvain et Raphaëlle Comte, enseignantes écoles primaires

M<sup>me</sup>, Marie-Ève Boulet, enseignante au préscolaire



## Sous-comité pour l'élaboration du cadre

M<sup>me</sup>, Sonia Cimon, psychoéducatrice et conseillère pédagogique au comportement, responsable du dossier Douance.

M<sup>me</sup>, Laurence Hawey, conseillère pédagogique en adaptation scolaire

M<sup>me</sup>, Sarah Thivierge, psychoéducatrice, Écoles primaires

## Collaboration spéciale pour révision finale

M<sup>me</sup>, Line Massé, professeure titulaire, Département de psychoéducation, UQTR

## Mise en page

M<sup>me</sup>, Jessie Lessard, secrétaire à l'adaptation scolaire et services complémentaires

*Dans ce document, l'emploi du masculin est utilisé comme représentant des deux sexes, sans discrimination à l'égard des hommes et des femmes et dans le seul but d'alléger le texte.*



# Table des matières



Contexte.....	4
Concept de douance et clientèle visée.....	4
Les élèves doués .....	4
Les élèves talentueux .....	5
Les élèves doublement exceptionnels .....	5
Les élèves sous-performeurs.....	5
2- Comment répondre aux besoins des élèves doués .....	6
Le modèle d'intervention multiniveau adapté à l'éducation des élèves doués .....	6
3- Démarche d'étude de cas pour les élèves doués .....	8
DEMARCHE D'ETUDE DE CAS POUR LES ELEVES DOUES.....	9
4- Les rôles et les responsabilités des différents acteurs selon les niveaux .....	10
RÉFÉRENCES.....	12
ANNEXES .....	13
ANNEXE 1 .....	14
ANNEXE 2 .....	17
ANNEXE 3 .....	20
ANNEXE 4 .....	22
ANNEXE 5 .....	25
ANNEXE 6 .....	33
ANNEXE 7 .....	35
ANNEXE 8 .....	38
ANNEXE 9 .....	39

## Contexte

Il est reconnu que les élèves doués et talentueux, tout comme d'autres types de clientèle, nécessitent la mise en place de programmes et de services éducatifs particuliers afin de leur permettre de se réaliser et d'apporter leur contribution à la société. De cette façon, on s'assure qu'ils aient la possibilité de développer pleinement leur potentiel. La mesure 15027 visant à soutenir la réussite scolaire des élèves doués du ministère de l'Éducation favorise la mise en place d'actions visant les élèves doués, mais aussi la formation et le soutien du personnel scolaire. Afin de mettre en place des services auprès de cette clientèle, le Centre de services scolaire des Appalaches (CSSA) a élaboré un cadre de référence. Celui-ci vise à préciser certaines balises conceptuelles et organisationnelles. Après avoir défini le concept de douance et l'approche du modèle multiniveau dans laquelle s'insère la réponse aux besoins éducatifs des élèves doués, le cadre de référence propose une démarche soutenant l'analyse des besoins des élèves doués et une trajectoire de proposition de projets. Finalement, les rôles et responsabilités sont précisés selon les actions des divers corps d'emploi.

Ce cadre s'adresse au personnel de direction des établissements, aux enseignants et autres intervenants qui agissent directement auprès des élèves.

## Concept de douance et clientèle visée

### Les élèves doués

Selon la définition retenue, soit celle de Gagné (2015, 2018), la douance correspond à des domaines d'habiletés naturelles innées qui se développent à travers les processus de maturation et l'exercice, plus particulièrement pendant l'enfance. Gagné identifie six domaines de douance, dont quatre liés aux habiletés mentales (intellectuelles, créatrices, sociales et perceptuelles) et deux liés aux habiletés physiques (musculaires et contrôle moteur) (voir le Tableau 1).

Pour être reconnu « **doué** », un individu doit manifester l'une ou l'autre de ces habiletés à un degré tel qu'elles le situent parmi les 10 % supérieurs de ses pairs sur ces aspects.

**Tableau 1 : Les domaines de la douance**

Domaine d'habiletés		Description sommaire
Habiletés mentales	Intellectuelles	Intelligence générale (raisonnement fluide, raisonnement quantitatif, mémoire de travail [auditive ou visuelle], mémoire à long terme [procédurale et déclarative], intelligence spécifique [visuospatiale, compréhension verbale], vitesse de traitement de l'information).
	Créatrices (pensée divergente)	Ingéniosité (résolution créative de problèmes, débrouillardise, imagination, originalité, flexibilité cognitive [capacité de faire des liens inusités entre des idées], fluidité [grande quantité d'idées émises], élaboration des idées [capacité de penser aux détails]).
	Socioaffectives	Perspicacité, empathie, tact, aisance sociale, leadership, influence, persuasion, éloquence, interactions sociales efficaces.
	Perceptuelles	Vision, écoute, odorat, goût, toucher, proprioception.
Habiletés physiques	Musculaires	Puissance, force, vitesse, endurance.
	Liées au contrôle moteur	Rapidité des réflexes, agilité, coordination, équilibre.

Source: Massé, Baudry et al. (2021, p. 3-4).

## Les élèves talentueux

Le terme « **talentueux** » désigne toute personne qui maîtrise remarquablement des habiletés systématiquement développées, appelées compétences, dans au moins un champ de l'activité humaine. Parmi les champs de l'activité humaine, on retrouve les études, les sciences, les arts, l'action sociale, la technologie, l'entrepreneuriat, les sports et les jeux. Les élèves talentueux au plan scolaire possèdent généralement une douance intellectuelle.

Toutefois, les élèves doués et talentueux ne présentent pas toutes les mêmes caractéristiques et il devient parfois difficile de reconnaître certains élèves doués puisque les manifestations ne sont pas toujours perceptibles en salle de classe. Aussi, certaines caractéristiques d'élèves (par exemple, des difficultés d'apprentissage, des difficultés comportementales ou une démotivation) peuvent masquer la douance de ces élèves et les mettre à risque de ne pas développer leur plein potentiel. On pense notamment aux élèves doublement exceptionnels et aux élèves sous-performeurs.

## Les élèves doublement exceptionnels

Les élèves doublement exceptionnels sont des élèves qui, tout en manifestant des caractéristiques de douance dans l'un ou l'autre des domaines d'habiletés, présentent des caractéristiques d'une incapacité ou d'un trouble d'adaptation ou d'apprentissage (Foley-Nipcon et Candler, 2018). Ainsi, la douance peut s'exprimer différemment chez ces élèves.

Il existe trois profils d'élèves doublement exceptionnels :

- Les élèves identifiés comme doués, mais dont la douance masque le déficit ou le trouble;
- Les élèves ayant un déficit ou un trouble qui masque la douance;
- Les élèves dont ni la douance ni le déficit ne sont identifiés.

## Les élèves sous-performeurs

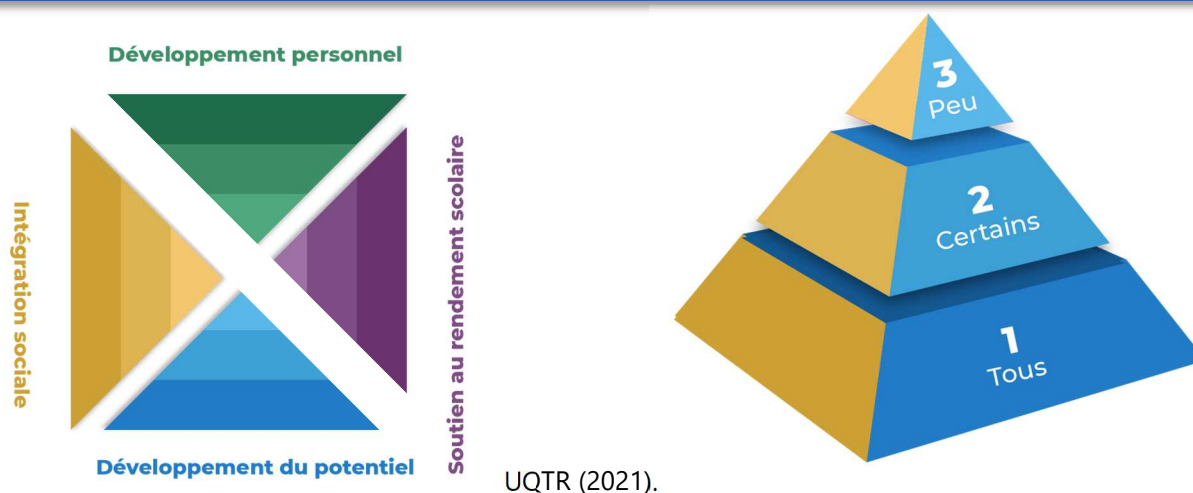
La définition la plus commune de la sous-performance réfère à une différence significative entre le rendement attendu selon les habiletés intellectuelles évaluées par une épreuve standardisée (p. ex. : test de QI) et les performances actuelles. Les performances actuelles sont habituellement mesurées par l'enseignant à l'aide d'évaluations en classe (Siegle et McCoach, 2018). Pour être considérés comme sous-performants, les élèves doués doivent présenter des scores supérieurs aux tests standardisés d'habiletés intellectuelles les situant dans les 10 % supérieurs des jeunes de leur âge (90<sup>e</sup> centile et plus) et des scores inférieurs ou égaux à la moyenne de la classe aux évaluations scolaires. Dans une synthèse des écrits, McCoach et Siegle (2014) ajoutent que la sous-performance doit persister depuis un certain temps et ne pas être le résultat d'un diagnostic de trouble d'apprentissage.



## 2- Comment répondre aux besoins des élèves doués

Le modèle proposé pour l'organisation des services s'inspire d'une adaptation pour l'éducation des élèves doués des modèles de Réponse à l'intervention et du Système de support à plusieurs niveaux (Massé et al., 2020).

### Le modèle d'intervention multiniveau adapté à l'éducation des élèves doués



#### 2.1. Le niveau 1 : Les interventions universelles en classe

Ce niveau met l'accent sur ce qui se passe dans la classe ordinaire. Il s'adresse ainsi à tous les élèves du groupe qui peuvent bénéficier des actions mises en place, sans distinction, pour favoriser le développement optimal de leurs habiletés ou de leurs talents. Les interventions sont axées sur la différenciation pédagogique pour le niveau 1. La différenciation pédagogique mise sur la richesse et les choix planifiés de possibilités d'apprentissage en fonction de la connaissance des besoins des élèves, sur des moyens dynamiques d'évaluation des élèves pour dépister leur potentiel et sur l'évaluation de la progression des apprentissages et du degré d'acquisition des compétences des élèves. Les actions retenues sont basées sur des observations en classe et sur le suivi du progrès des élèves. Ces données peuvent être éventuellement synthétisées dans un portrait de classe. Les actions peuvent porter sur les structures d'organisation (gestion de l'environnement pédagogique, modalités de réalisation de la tâche, types de regroupement, sous-groupes de besoins en classe) ou sur les contenus présentés (sur quoi va porter la tâche). À ce niveau, **l'enseignant** est le maître d'œuvre.

#### Critères du niveau 2

Les interventions de niveau 2 sont recommandées lorsque l'équipe observe chez les élèves :

- Un besoin de défis additionnels;
- Des difficultés relationnelles importantes;
- Des signes de détresse émotionnelle;
- Des indicateurs qu'ils ne progressent pas suffisamment dans le cadre de la classe ordinaire, malgré les interventions pédagogiques différenciées de niveau 1 mises en place pendant une certaine période.



## 2.2. Le niveau 2 : Les interventions ciblées (en classe et hors classe)

Ce niveau s'adresse à de petits groupes d'élèves doués ou à des individus en particulier. Il comporte des interventions spécifiques reconnues efficaces pour favoriser le développement des habiletés ou des talents ou pour réduire les difficultés de certains élèves doués. Un soutien et des possibilités d'apprentissage additionnelles sont offerts aux élèves dans le cadre de la classe ou à l'extérieur de la classe (souvent en sous-groupes de besoins ou en individuel avec la collaboration d'une personne-ressource). À ce niveau, l'étude de cas ou le plan d'intervention pourrait aider à mieux reconnaître les caractéristiques de douance et les besoins particuliers. Par exemple, les élèves doublement exceptionnels pourraient bénéficier de counseling pour les aider à comprendre et accepter leurs forces et leurs défis.

### Critères du niveau 3

Les interventions de niveau 3 ajoutées à celles du niveau 2 sont recommandées lorsque l'équipe observe chez les élèves :

- Un besoin de défis plus soutenus;
- Des difficultés relationnelles très importantes;
- Des signes de détresse émotionnelle, malgré les mesures mises en place;
- Un écart très grand avec les autres élèves du groupe sur le plan des apprentissages;
- Des indicateurs qu'ils ne progressent pas adéquatement, malgré les interventions mises en place aux niveaux 1 et 2.

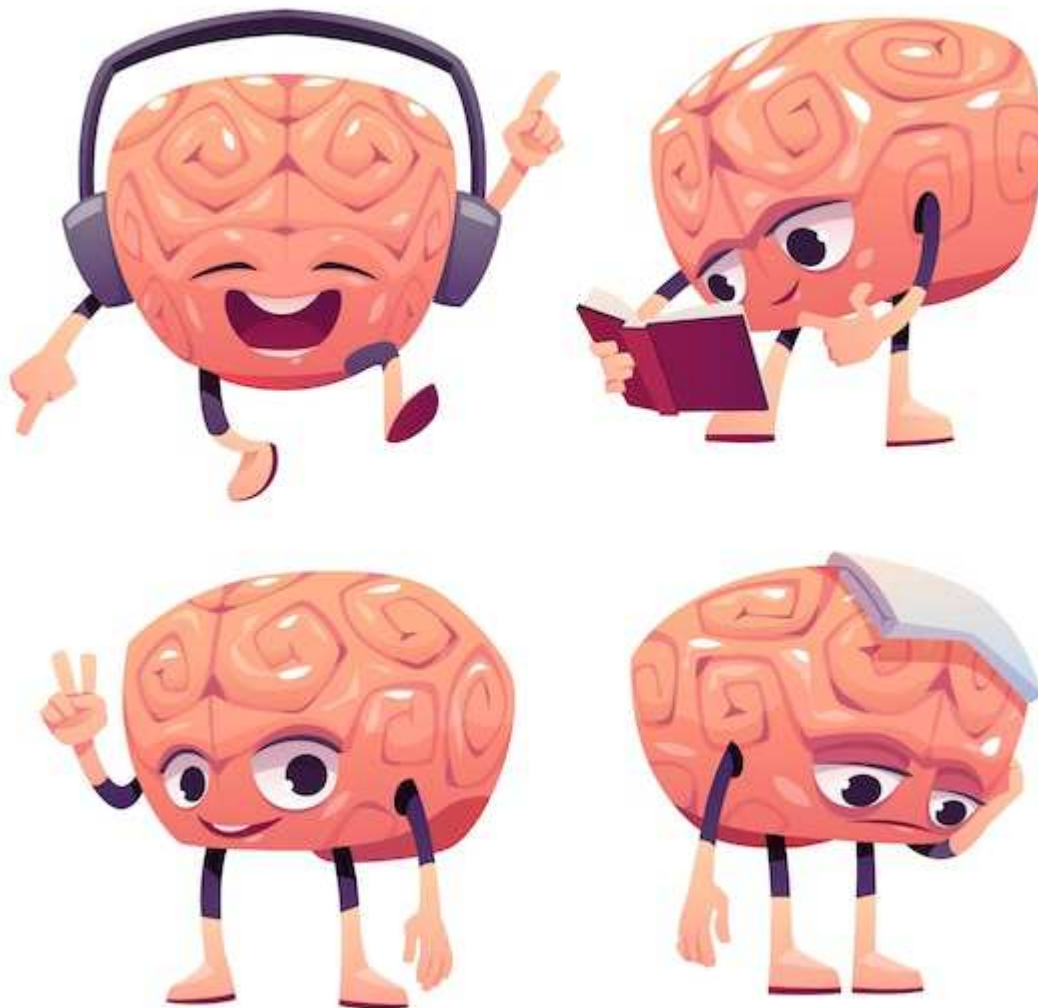


## 2.3. Le niveau 3 : Les interventions spécialisées et intensives (en classe et hors classe)

Outre les interventions du premier et du deuxième niveau dont les élèves continuent de bénéficier, des services individualisés et plus intensifs sont offerts aux élèves doués au niveau 3. Ce niveau comporte des interventions plus structurées et systématiques pour développer le plein potentiel de l'élève. Au besoin, l'équipe-école fait appel au comité douance du centre de services scolaire afin de mettre en place une démarche de résolution de problème pour analyser la situation rencontrée par un élève, identifier les facteurs qui y contribuent et explorer les modalités organisationnelles et pédagogiques pouvant corriger ou diminuer les difficultés persistantes de l'élève.

### 3- Démarche d'étude de cas pour les élèves doués

La démarche retenue pour l'analyse des besoins des élèves doués pour lesquels les interventions de niveau 1 ne sont pas suffisantes est l'étude de cas. Les professionnels sont au cœur de cette démarche et l'utilisation de grilles et d'outils est à promouvoir, notamment la grille « Portrait de l'élève et plan d'action ». La direction est associée à cette étude de cas et elle voit à l'utilisation de la mesure concernant la douance, notamment par de la suppléance visant la planification ou l'élaboration d'activités permettant une meilleure différenciation pédagogique et de l'enrichissement, par l'embauche de diverses ressources ou par l'achat de matériel, de manuels de référence ou de livres axés sur la connaissance de soi ou la pédagogie. Au besoin, elle adresse une demande à la direction des Services éducatifs pour une demande de budget.





# DÉMARCHE D'ÉTUDE DE CAS POUR LES ÉLÈVES DOUES

RAI

## Niveau 1

Mettre en place les **mesures universelles**  
(voir annexe 2)

**Qui :** Enseignant

Au besoin : orthopédagogue et professionnel, éducateur spécialisé, enseignant-ressource.

Quand les interventions de niveau 1 ne suffisent plus pour répondre aux besoins.

## Niveau 2

Procéder à l'étude de cas

### Qui

- Équipe multi : enseignant, orthopédagogue et professionnel, direction.
- Au besoin : éducateur spécialisé, enseignant-ressource ou équipe du plan d'intervention, service éducatif.

### Comment

- **Avant l'étude de cas :**
  - Procéder à une collecte d'informations à l'aide des grilles d'observation des habiletés et des comportements (Annexes 3 et 4).
- **Lors de l'étude de cas :**
  - En concertation avec l'équipe multi, remplir la grille *Portrait de l'élève* pour objectiver l'analyse et élaborer le plan d'action (voir Annexe 5).
- **Après l'étude de cas :**
  - Présenter le plan d'action au personnel concerné, aux parents et à l'élève.
  - Suivre l'effet des interventions mises en place.
  - Après 6 à 8 semaines, consigner les interventions ciblées et efficaces dans un plan d'intervention.

Quand les interventions de niveau 2 ne suffisent plus pour répondre aux besoins.

## Niveau 3

Approfondir l'étude de cas

**Qui :** Équipe multi : enseignant, orthopédagogue et professionnel, direction, éducateur spécialisé, enseignant-ressource ou équipe du plan d'intervention.  
Au besoin : service éducatif, ressources externes.

### Conditions de réalisation Niveau 2 ou 3

- Déterminer les ressources pouvant être mises à contribution :
  - Matérielles : demande de budget, achat de matériel pédagogique, achat de livres de référence, achat de livres pour les enfants, etc.
  - Humaines : comité douance du CSSA, conseiller pédagogique, professionnel, mentor, tuteur, éducateur spécialisé, etc.

### Comment

- **Lors de l'approfondissement de l'étude de cas**
  - Procéder à une collecte d'informations à l'aide des grilles de dépistage des élèves doubles exceptionnels ou sous-performeurs (Annexes 6 et 7).
  - Voir à la pertinence d'évaluation par l'équipe de professionnels.
- **Après l'étude de cas :**
  - Réviser le plan d'intervention
  - Concertation de l'équipe multi aux 6 semaines pour valider et ajuster les interventions.

## 4- Les rôles et les responsabilités des différents acteurs selon les niveaux d'intervention

Comme il a été énoncé précédemment, l'éducation des élèves doués repose sur une communauté éducative. Reconnaisant en premier lieu aux parents leurs responsabilités envers l'éducation de leur enfant, et s'appuyant sur la Loi sur l'instruction publique, la CSSA définit comme suit les rôles et responsabilités des différents acteurs selon le niveau d'intervention du modèle RAI (voir la figure 1).

### L'élève

- Collabore à la cueillette d'information permettant de cerner son profil et d'identifier ses besoins particuliers (intérêts, désirs, etc.);
- S'implique activement dans la démarche entreprise par les différents intervenants dans le but de répondre à ses besoins

### Le parent

- Partage l'information disponible au sujet des particularités de son enfant auprès des acteurs scolaires concernés;
- S'implique et collabore dans les actions à entreprendre afin de répondre aux besoins de son enfant;
- Soutiens son enfant dans l'utilisation des stratégies ou des moyens proposés par les intervenants scolaires.

### L'enseignant

- Observe les manifestations de douance de ses élèves;
- Partage avec les autres intervenants les informations ou les observations concernant les élèves doués;
- Considère avec attention les élèves qui présentent des écarts entre leurs habiletés et leur rendement scolaire (sous-performance) ou des indices de démotivation;
- Choisit et met en place les interventions à entreprendre dans sa classe pour favoriser le développement du plein potentiel de l'élève doué;
- Participe à l'élaboration du plan d'action ou du plan d'intervention;
- Informe régulièrement les parents sur le cheminement de l'élève;
- S'informe sur les ressources disponibles afin de mieux répondre aux besoins des élèves doués.



## La direction

- Agit comme leader pédagogique en faisant la promotion des mesures universelles et la différenciation pédagogique;
- Met en place une équipe collaborative de résolution de problème afin de faire une étude de cas pour analyser la problématique rencontrée par un élève et identifier les facteurs qui y contribuent ;
- Informe les enseignants de la présence d'enfants doués dans leur classe;
- S'assure que le formulaire *Portrait de l'élève doué* soit complété, versé au dossier d'aide de l'élève et envoyé au Service éducatif à la personne responsable de la douance au CSSA;
- Fournit, au besoin l'accompagnement professionnel nécessaire (orthopédagogue, professionnel de l'école et au besoin, conseillère pédagogique) à l'enseignant pour mieux comprendre les besoins d'un élève doué inclus dans sa classe et choisit les moyens les plus appropriés pour répondre à ses besoins;
- S'assure de la qualité des actions entreprises ou des moyens dans le but de répondre aux besoins des élèves doués dans son école dans le respect du cadre de référence du CSSA;
- Encadre l'élaboration du plan d'action ou du plan d'intervention;
- S'assure de la collaboration des parents et de leur implication dans le choix des actions entreprises en tenant compte des ressources disponibles de l'école;
- S'assure d'un classement répondant aux besoins de l'élève doué;
- Diffuse le cadre de référence des élèves doués à son personnel et s'assure de sa compréhension.

## Autres intervenants

### **Psychologue, psychoéducateur, éducateur spécialisé, orthopédagogue, orthophoniste, enseignant-ressource, etc.**

- Participent à l'équipe collaborative de résolution de problèmes pour mieux répondre aux besoins des élèves doués;
- Soutiennent l'enseignant pour le choix et la mise en place des interventions universelles et ciblées;
- Participent à l'élaboration du plan d'action ou du plan d'intervention;
- Offrent, au besoin, du soutien plus intensif aux interventions mises en œuvre sur le plan des apprentissages et sur le plan comportemental et émotionnel;
- Assurent un rôle d'intervenant pivot pour l'identification et la planification des interventions spécialisées et concertées avec les partenaires externes s'il y a lieu.

## Service éducatif

- Offre de l'information, de la formation, du soutien et de l'accompagnement concernant l'éducation des élèves doués;
- Soutient et accompagne les équipes-écoles pour identifier les élèves doués et reconnaître leurs besoins particuliers;
- Accompagne le titulaire de l'élève ciblé;
- Participe à l'élaboration d'un plan d'action, et au besoin, à la mise en place des actions choisies;
- Offre un soutien-conseil pour bonifier les pratiques (enrichissement et différenciation);
- Soutient les milieux scolaires pour la mise en place de projets particuliers;
- Planifie et accompagne l'accélération.

# RÉFÉRENCES



- Foley-Nicpon, M. et Candler, M. M. (2018). Psychological interventions for twice-exceptional youth. Dans S. I. Pfeiffer, E. Shaunessy-Dedrick et M. Foley-Nicpon (dir.), *APA handbook of giftedness and talent* (p. 545-558). American Psychological Association.
- Gagné, F. (2015). From genes to talent: The DMGT/CMTD perspective. *Revista de educacion*, (368), 12-37. <https://doi.org/10.14201/et2018361151178>
- Gagné, F. (2018). Academic talent development: Theory and best practices. Dans S. I. Pfeiffer, E. Shaunessy-Dedrick et M. Foley-Nicpon (dir.), *APA handbook of giftedness and talent* (p. 163-183). American Psychological Association.
- Massé, L., Baudry, C., Nadeau, M.-F., Verret, C., Geoffroy, N., Grenier, J. et Touzin, C. (2021). *Qui sont les élèves doués?* (Éd. révisée). Mooc l'Éducation des élèves doués, Université du Québec à Trois-Rivières. [www.uqtr.ca/cours/douance](http://www.uqtr.ca/cours/douance)
- Massé, L., Grenier, J., Touzin, C., Geoffroy, N., Verret, C., Nadeau, M.-F. et Baudry, C. (2020). *Comment répondre aux besoins des élèves doués à l'école ?* MOOC L'éducation des élèves doués, Université du Québec. Trois-Rivières. [www.uqtr.ca/mooc](http://www.uqtr.ca/mooc)
- McCoach, D. B. et Siegle, D. (2014). Underachievers. Dans J. Plucker et C. Callahan (dir.), *Critical issues and practices in gifted education: What the research says* (2e éd., p. 691-706). Prufrock Press.
- Siegle, D. et McCoach, B. (2018). Underachievement and the gifted child. Dans S. I. Pfeiffer, E. Shaunessy-Dedrick et M. Foley-Nicpon (dir.), *APA handbook of giftedness and talent* (p. 559-573). American Psychological Association.

## Sources images :

Massé, Grenier et al. (2021).  
Site du CSSA  
Freepik.com

# ANNEXES



- 1- **Tableau des caractéristiques des élèves doués**
- 2- **Interventions par niveau**
- 3- **Grille d’observation des habiletés**
- 4- **Grille d’observation des comportements**
- 5- **Portrait de l’élève et plan d’action**
- 6- **Grille de dépistage des doublings exceptionnels**
- 7- **Grille de dépistage des sous-performeurs**
- 8- **Offre de services-douance**
- 9- **Formulaire de demande d’accompagnement au service éducatif**

## Les principales caractéristiques liées aux habiletés mentales

Caractéristique générale		
Caractéristique	Exemple de comportements positifs	Exemples de difficultés possibles
<b>Intensité</b>	Grand investissement dans ses intérêts et apprentissages, dans ses idées et projets créatifs, dans ses relations, et autres. Apprécie approfondir ce dans quoi il choisit de s'investir. Peut être très énergique. Parfois faible besoin de sommeil. Peut faire plusieurs projets en même temps.	Peut être déçu lorsque limité dans ses objectifs ou idéaux. Peut devenir agité ou inattentif si non stimulé intellectuellement. Tendance au « tout ou rien ». Frustration face à l'inactivité. Peut être exigeant pour les adultes.
Caractéristiques des habiletés intellectuelles		
Caractéristiques	Comportements positifs	Difficultés possibles
<b>Aptitude à retenir une grande quantité d'information rapidement</b>	Apprend par cœur sans effort. Se rappelle facilement des faits ou des détails. Maîtrise rapidement les renseignements et les informations et se rappelle vite de ses connaissances.	Ennui en classe, impatience quand doit attendre que les autres aient compris. Peut donner les réponses quand ce n'est pas son tour. Corrige ses enseignants ou ses pairs.
<b>Apprend rapidement</b>	Réalise rapidement les tâches proposées. Apprend rapidement les nouveaux contenus.	Tolère difficilement de n'avoir rien à faire ou trouve la progression trop lente dans le groupe. Impatient, peut déranger en classe. Aversion pour les exercices routiniers. Refuse d'écrire ou de donner ses démarches dans la résolution de problèmes.
<b>Compréhension approfondie</b>	Apprécie et comprend facilement ce qui est nouveau, complexe et abstrait. Saisit vite de nouveaux concepts. Démonstre une grande motivation à résoudre des problèmes complexes. Veut comprendre le comment et le pourquoi des choses. Comprend des choses de lui-même.	Impatience devant la compréhension plus lente des autres. Peut rabaisser les autres parce qu'ils ne comprennent pas, être condescendant. Refus des activités scolaires qu'il juge trop faciles. Faible participation au groupe.
<b>Synthétise rapidement les concepts et a une grande capacité à généraliser</b>	Grande habileté à synthétiser ses pensées et à généraliser d'une matière à l'autre. Utilise des stratégies efficaces pour résoudre des problèmes et les adapte au besoin. Devine de façon intuitive. Intègre facilement les idées.	Faible tolérance aux instructions rigides et aux étapes à suivre. Ignore les détails. Refuse de montrer son travail. Remet en question l'autorité ou les règles. Évitements de l'effort. Faible tolérance aux guides tout prêts.

<b>Grande curiosité et intérêts diversifiés</b>	Manifeste une grande curiosité pour une multitude de choses. Pose beaucoup de questions ; participe souvent en classe ; démontre des intérêts pour des activités ou des sujets inhabituels ou plus avancés pour son âge ; initie lui-même des projets ; explore intensivement ces thèmes ; apprend avec enthousiasme de nouvelles matières scolaires ou non ; veut tout connaître du domaine qui l'intéresse ; collectionne les objets.	Difficulté à mener un projet à bien parce que de nouveaux intérêts le font dévier de l'objectif. Peut se pousser au bout de ses capacités et entreprendre trop de tâches en même temps. Difficulté à se conformer et à accomplir les tâches de groupe comme demandé. Facilement distrait de la tâche. Peut lire à des moments inopportuns. Poursuit sans cesse une occupation qui le captive et passe difficilement à autre chose. Persévère peu dans la poursuite d'un intérêt.
<b>Niveau de langage plus élevé et vocabulaire très développé</b>	Utilise des structures de phrases complexes pour son âge. Emploie le mot juste, s'exprime avec aisance, facilité, richesse et détails. Capable d'exprimer des idées complexes. Aime discuter avec les adultes. Peut facilement exposer sa pensée ou convaincre. Aime argumenter. Rédige des textes très riches. Emploie un vocabulaire plus avancé que ses pairs.	Peut être perçu par les adultes et par ses camarades comme quelqu'un qui veut étaler ses connaissances. Utilise parfois ses habiletés verbales pour manipuler les autres ou éviter certaines tâches. Refus de lire des textes qu'il juge trop faciles. Parle constamment et monopolise l'attention de l'adulte.
<b>Grande capacité de concentration sur les sujets qui l'intéressent</b>	Pouvoir de concentration intense et excluant tout autour. Peut être attentif pendant une très longue période. Est persévérant et dédié à la tâche. Va plus loin que la plupart des enfants de son âge pour poursuivre un intérêt, résoudre un problème, trouver la réponse à une question ou atteindre un but.	N'aime pas être interrompu dans son travail. Résiste lorsqu'il doit changer de tâche. Parait entêté.
Caractéristiques des habiletés créatives		
Caractéristiques	Comportements positifs	Difficultés possibles
<b>Grande habileté à trouver des idées et solutions originales. Fait preuve de créativité et d'inventivité.</b>	Aime les nouvelles façons de faire les choses, intérêt pour la création, les remue-méninges, l'exploration. Est un « électron libre ». Il est non conformiste. Résout des problèmes avec une façon non traditionnelle. Produit des idées inusitées, originales et nombreuses. Grande imagination.	Frustration envers les exigences rigides et les pénalités pour ne pas avoir suivi les instructions, peut rejeter les apprentissages. Besoin de créer soi-même. Frustré que les autres n'apprécient pas ses idées. Irrespectueux des façons traditionnelles de penser. Veux travailler seul. S'investit peu dans les tâches qui ne requièrent pas une pensée créative. Parait désorganisé. Apparaît inattentif ou dans la lune. Dessine ou griffonne constamment.
<b>Fort sens de l'humour</b>	Aime inventer des blagues, devinettes, jeux de mots. Humour plus sophistiqué que ses pairs. Démontre un sens du « timing » en paroles et en gestes.	Perçu comme étrange par ses pairs, car il ne rit pas des mêmes farces que les autres. Peut faire le bouffon en classe. Peut irriter les autres (et les enseignants). Son humour peut être utilisé ou perçu comme une critique ou une attaque, ce qui peut nuire aux relations interpersonnelles.

Caractéristiques des habiletés socioaffectives		
Caractéristiques	Comportements positifs	Difficultés possibles
<b>Fort sens de la justice</b>	Idéaliste et sens de la justice précoce et élevé. Montre de l'empathie pour les moins nantis. Veut sauver le monde. Défend les pairs qui sont mal traités. Sens moral et de la justice qui se développent plus tôt que ses pairs. S'investit dans des mouvements, des associations.	Intolérant face à l'injustice. Se sent impuissant devant les injustices présentes dans le monde. Se frustre lorsque les autres ne suivent pas les règles. Revendicateur face aux enseignants ou à l'autorité.
<b>Forte empathie</b>	S'empresse d'aider autrui ou de répondre à leurs besoins. Résout facilement les conflits interpersonnels. Agit comme médiateur. Détecte les émotions des autres personnes et est conscient de certains problèmes que les autres ne perçoivent pas. Pose des questions au sujet de la douleur, de la souffrance, de la mort, du sens de la vie.	Devient ému face à des émotions ressenties par d'autres personnes. Concerné excessivement par ses impressions et par les sentiments des tierces personnes. Prend en charge les membres de son entourage. S'implique plus dans des activités sociales que scolaires. S'inquiète au sujet de choses qu'il ne peut pas gérer.
<b>Leadership</b>	Accepte et accomplit bien ses responsabilités. Dirige positivement les autres sur le terrain de jeu ou dans des activités non structurées. Organise facilement des projets.	Ne veut pas écouter les suggestions de ses pairs. S'impatiente avec les autres, n'accepte pas l'autorité des adultes.
<b>Forte introspection</b> <b>Hypersensibilité</b>	Accumule beaucoup d'informations à propos de lui-même (émotions, pensées, comportements). Reconnaît aisément ses torts. Démontre une profondeur émotionnelle inhabituelle. Connaissance de soi plus développée que les pairs.	Pleure facilement. Très vulnérable aux critiques des autres. Attentes très élevées envers lui-même ou forte autocritique. Facilement déçu de lui-même, voit peu ses succès. Besoin accru de réussite et de reconnaissance.
Habiletés perceptuelles		
Caractéristiques	Comportements positifs	Difficultés possibles
<b>Vision, écoute, odorat, goût, toucher, proprioception</b>	Discrimine facilement les sons A une oreille absolue Peut reproduire facilement les rythmes ou les séquences musicales. Discrimine facilement les odeurs ou les goûts. Se situe facilement dans l'espace. A un bon sens de l'orientation.	
Autres caractéristiques		
Caractéristiques	Comportements positifs	Difficultés possibles
<b>Haut niveau d'énergie</b>	Capacité de faire plusieurs choses à la fois. Faible besoin de sommeil. Fait plusieurs projets en même temps.	Peut devenir agité ou inattentif si non stimulé intellectuellement. Frustration face à l'inactivité. Paraît désorganisé. Difficulté à s'endormir et à rester endormi. Exigeant pour les adultes.

Source : Massé, L., Baudry, C., Nadeau, M.-F., Verret, C., Geoffroy, N., Grenier, J. et Touzin, C. (2021). *Qui sont les élèves doués?* (Éd. révisée). MOOC L'éducation des élèves doués. [www.uqtr.ca/cours/douance](http://www.uqtr.ca/cours/douance)

Tiré et adapté de Massé, Baudry et al., 2021, p. 7-8

### Interventions présentes à tous les niveaux

Développer une relation chaleureuse.

S'impliquer dans les actions déployées pour l'élève.

S'assurer d'avoir la formation nécessaire.

Démontrer une bonne compréhension de la douance.

Noter et partager les observations avec les autres intervenants.

Offrir de la formation ou de l'information sur la douance.

Promouvoir et diffuser le cadre de référence concernant la douance.

Développer et maintenir son expertise professionnelle concernant l'éducation des élèves doués.

S'assurer annuellement que le personnel concerné a accès à de la formation sur l'éducation des élèves doués.

Informers les enseignants des ressources pouvant les soutenir pour mieux répondre aux besoins des élèves doués.

Soutenir et accompagner les équipes-écoles pour bonifier les pratiques en douance.

Soutenir l'enseignant dans l'identification des ressources nécessaires.

Procéder à l'allocation des ressources disponibles selon les besoins.

Favoriser la participation de tous les intervenants.

Favoriser la collaboration et l'implication des parents.

Faire le suivi des actions entreprises et évaluer leur portée.

Tenir compte des besoins particuliers de l'élève lors de la formation des groupes.

Informers régulièrement les parents sur le cheminement de l'élève.

## Intervention de niveau 1 : universelles en classe

Dresser le portrait du groupe-classe

Différencier en tenant compte des besoins et des préférences d'apprentissage des élèves :

- Enrichir les contenus présentés : proposer des contenus plus abstraits, complexes, approfondis ou touchant des intérêts personnels; enseigner des techniques et méthodes de travail;
- Proposer des processus d'apprentissage permettant un rythme d'apprentissage accéléré (tableau de programmation, plan de travail), l'apprentissage par problème, la pédagogie par projet, le raisonnement, le développement de la pensée critique, etc.;
- Ajuster les attentes pour les productions escomptées et privilégier la résolution de problèmes réels, des productions tangibles et un auditoire réel.

Suivre la progression des apprentissages.

Entraîner des habiletés sociales dans les activités d'équipe et de coopération.

Accompagner l'élève pour résoudre ses difficultés interpersonnelles.

Informar les enseignants de la présence d'enfants ayant des portraits spécifiques dans leur classe.

Fournir au personnel de l'école et à l'élève de l'accompagnement professionnel selon les besoins ciblés.

## Intervention de niveau 2 : ciblées en classe et hors classe

Participer à une étude de cas ou à un plan d'intervention afin d'analyser les besoins et de déterminer les interventions ciblées à mettre en place.

Mettre en place des interventions ciblées tant pour les difficultés d'apprentissage que pour l'enrichissement ou l'accélération scolaire dans leurs domaines d'habileté :

- Accélération : compression de programme, accélération par matière, saut de classe avec tampon, crédits sur examens, etc.
- Enrichissement additionnel : projet de douance, mentorat, tutorat, décloisonnement ou regroupement flexibles, projets de recherche ou autonomes et cours à distance;
- Ateliers pour des compétences spécifiques non maîtrisées : entraînement lié à l'organisation et aux méthodes d'étude, à l'utilisation d'aides technologiques pour compenser les déficits, etc.;
- Possibilités de travailler avec des pairs de même niveau intellectuel.

Soutenir l'élève en individuel ou en petit groupe pour favoriser l'intégration sociale ou le développement personnel.

Soutenir l'enseignant dans le choix et la mise en place des interventions ciblées.



### Niveau 3 : Interventions spécialisées et intensives hors classe et en classe

Dépister les élèves qui présentent les profils de sous-performeurs ou de doublement exceptionnels.

Participer à l'élaboration d'un plan d'action pouvant explorer les modalités organisationnelles et pédagogiques exceptionnelles :

- Mesures accélératrices plus intensives : admission précoce à l'école, saut de classe sans tampon, etc.
- Mesures d'enrichissement plus intensives;
- Mentorat;
- Stage en milieu de travail;
- Tutorat;
- Etc.

Élaborer, réviser ou participer au plan d'intervention.

Effectuer une évaluation complète entre autres à l'aide d'une évaluation psychoéducative, d'une évaluation psychologique ainsi que toute autre évaluation jugée nécessaire pour établir le profil global de l'élève.

Offrir, au besoin, du soutien plus intensif à l'élève en éducation spécialisée, en psychoéducation ou en psychologie pour des problèmes liés à l'adaptation.

Assurer un rôle d'intervenant pivot scolaire avec les partenaires.

Identifier des ressources externes pour soutenir les études de cas.

Soutenir les milieux scolaires pour la mise en place de projets particuliers.

Présenter une demande d'étude de cas au service éducatif du CSSA.

S'assurer de l'élaboration ou de la révision du PI.

Coordonner l'organisation d'un service plus intensif à l'élève.

## Grille d'observation des caractéristiques liées aux habiletés mentales<sup>1</sup>

### 1. Identification de l'élève

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Niveau inscrit : \_\_\_\_\_ Âge : \_\_\_\_\_ Groupe : \_\_\_\_\_ Titulaire : \_\_\_\_\_

### 2. Directives

Vous trouverez ci-dessous les principales caractéristiques associées au domaine des habiletés mentales. En vous référant à ce que vous avez observé depuis le début de l'année scolaire, veuillez indiquer pour chacune des caractéristiques la façon dont elle se manifeste chez l'élève en utilisant l'échelle donnée.

Caractéristiques	Cotation				
	1	2	3	4	NO
1 : En dessous de la moyenne      2 : Dans la moyenne 3 : Légèrement au-dessus de la moyenne 4 : Très supérieur à la moyenne (dans les 10 % supérieur)      NO : Non observé.					
<b>Habiletés intellectuelles</b>					
1. Apprend à un rythme accéléré.					
2. Comprend des choses de lui-même.					
3. Possède un vaste bagage d'informations sur certains sujets.					
4. Exécute rapidement et correctement les travaux demandés.					
5. Utilise un vocabulaire plus avancé que les autres enfants de son âge.					
6. Donne des commentaires détaillés qui dépassent la compréhension de ses pairs.					
7. Adopte des stratégies efficaces pour résoudre des problèmes.					
8. Possède une excellente mémoire et retient facilement ce qu'il a précédemment vu, entendu ou appris.					
9. Pose beaucoup de questions ou des questions inhabituelles pour son âge.					
10. Communique très clairement ses idées.					
11. A appris à lire ou à écrire avant l'entrée en première année.		<input type="checkbox"/> oui		<input type="checkbox"/> non	
12. Raisonne logiquement pour trouver des solutions.					
13. Fait preuve d'une pensée critique.					
<b>Habiletés créatives</b>					
14. Montre de l'ingéniosité dans l'utilisation des matériaux courants.					
15. Produit des idées originales.					
16. Résout des problèmes de façon non traditionnelle.					

<sup>1</sup> Cette grille n'est pas validée, mais se base sur les connaissances scientifiques à ce sujet.

1 : En dessous de la moyenne 3 : Légèrement au-dessus de la moyenne 4 : Très supérieur à la moyenne (dans les 10 % supérieur) 2 : Dans la moyenne NO : Non observé.	Cotation				
	1	2	3	4	NO
<b>Caractéristiques</b>					
17. Produit une grande quantité d'idées.					
18. Trouve des liens originaux entre les idées.					
19. Est très curieux.					
20. Fait preuve d'une très grande imagination.					
21. Montre un sens aiguisé de l'humour.					
22. Démontre un sens du « timing » en paroles ou en gestes.					
23. Démontre un sens aigu de l'observation.					
<b>Habiletés socioaffectives</b>					
24. Démontre du leadership auprès de ses pairs.					
25. S'empresse d'aider les autres.					
26. Travaille efficacement en équipe.					
27. Résout aisément des conflits interpersonnels.					
28. Se fait facilement des amis.					
29. Joue de façon coopérative avec les autres.					
30. Fait preuve d'une forte introspection.					
31. Montre une sensibilité élevée.					
32. Démontre une grande empathie envers les autres.					
33. Fait preuve d'un sens supérieur de la justice.					
34. Exprime facilement ses émotions.					
35. Agit dans des situations sociales ou personnelles avec maturité.					
<b>Habiletés perceptuelles</b>					
36. Discrimine aisément les sons.					
37. A une oreille absolue.					
38. Peut reproduire sans effort les rythmes ou les séquences musicales.					
39. Discrimine facilement les odeurs ou les goûts.					
40. A un bon sens de l'orientation.					

## Grille d'observation des comportements positifs et négatifs associés aux habiletés intellectuelles et créatives<sup>1</sup>

### 1. Identification de l'élève

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Niveau inscrit : \_\_\_\_\_ Âge : \_\_\_\_\_ Groupe : \_\_\_\_\_

### 2. Directives

Vous trouverez ci-dessous différents comportements positifs et négatifs associés aux habiletés intellectuelles et créatives. En vous référant à ce que vous avez observé depuis le début de l'année scolaire, veuillez cocher les comportements que vous avez observés pour chacune des caractéristiques manifestées par l'élève.

✓	Caractéristiques	Comportements positifs	Comportements négatifs
	<b>Habiletés intellectuelles</b>		
<input type="checkbox"/>	Habiletés à retenir une grande quantité d'informations rapidement (forte capacité de mémoire de travail ou à long terme).	<input type="checkbox"/> Se rappelle facilement des faits ou des détails. <input type="checkbox"/> Apprend sans effort par cœur. <input type="checkbox"/> Réussit bien en général aux examens. <input type="checkbox"/> Répond correctement aux questions posées.	<input type="checkbox"/> S'ennuie à suivre le rythme d'apprentissage plus lent du groupe ou s'agite. <input type="checkbox"/> S'impatiente quand il doit attendre que les autres élèves de la classe maîtrisent les contenus. <input type="checkbox"/> Corrige ses pairs ou ses enseignants. <input type="checkbox"/> Répond continuellement aux questions. <input type="checkbox"/> Refuse de faire les tâches demandées.
<input type="checkbox"/>	Compréhension rapide et profonde.	<input type="checkbox"/> Saisit vite de nouveaux concepts. <input type="checkbox"/> Démontre une grande motivation à résoudre des problèmes complexes. <input type="checkbox"/> Réalise rapidement les tâches demandées. <input type="checkbox"/> Réalise rapidement les tâches complexes.	<input type="checkbox"/> S'impatiente devant la compréhension plus lente de ses pairs <input type="checkbox"/> Peut les rabaisser ou être condescendant. <input type="checkbox"/> Refuse de faire les exercices de consolidation ou de faire une activité en alléguant qu'il connaît déjà les notions. <input type="checkbox"/> Est ennuyé par la plupart des activités scolaires jugées trop faciles. <input type="checkbox"/> N'écoute pas les explications de l'enseignant. <input type="checkbox"/> Participe peu en groupe.
<input type="checkbox"/>	Traitement rapide des informations et apprentissage accéléré de nouveaux contenus.	<input type="checkbox"/> Réalise rapidement les tâches proposées.	<input type="checkbox"/> Tolère difficilement de n'avoir rien à faire ou que la progression du groupe soit trop lente. <input type="checkbox"/> Dérange les autres lorsqu'il n'a rien à faire. <input type="checkbox"/> N'aime pas la répétition dans l'enseignement.

<sup>1</sup> Cette grille n'est pas validée, mais se base sur les connaissances scientifiques à ce sujet.

✓	Caractéristiques	Comportements positifs	Comportements négatifs
			<input type="checkbox"/> Refuse de faire les feuilles d'activités ou les devoirs qui demandent de revoir des contenus déjà maîtrisés ou compris. <input type="checkbox"/> Résiste à donner ses démarches lors de résolution de problèmes.
<input type="checkbox"/>	Grande curiosité et intérêts diversifiés.	<input type="checkbox"/> Pose beaucoup de questions. <input type="checkbox"/> Participe souvent en classe. <input type="checkbox"/> Démontre des intérêts pour des activités ou des sujets inhabituels ou plus avancés pour son âge. <input type="checkbox"/> Initie lui-même des projets. <input type="checkbox"/> Explore intensivement certains thèmes. <input type="checkbox"/> Apprend avec enthousiasme de nouvelles matières scolaires ou non. <input type="checkbox"/> Veut tout connaître du domaine qui l'intéresse. <input type="checkbox"/> Collectionne des objets.	<input type="checkbox"/> Pose des questions inappropriées ou peut devenir insupportable avec ses interrogations incessantes. <input type="checkbox"/> Est facilement distrait de la tâche. <input type="checkbox"/> Lit souvent à des moments inopportuns. <input type="checkbox"/> Domine les discussions. <input type="checkbox"/> Poursuit sans cesse une activité qui le captive et passe difficilement à autre chose. <input type="checkbox"/> Néglige d'autres responsabilités. <input type="checkbox"/> Refuse de faire les activités demandées si elles ne l'intéressent pas ou se concentre avec peine. <input type="checkbox"/> Persévère peu à poursuivre un sujet peu intéressant, change pour un autre sujet. <input type="checkbox"/> Observe constamment ce qui se passe autour de lui.
<input type="checkbox"/>	Niveau de langage plus élevé et vocabulaire très développé.	<input type="checkbox"/> Rédige des textes très riches. <input type="checkbox"/> S'exprime aisément. <input type="checkbox"/> Utilise des exemples, des illustrations ou des élaborations particulièrement pertinentes. <input type="checkbox"/> Peut facilement exposer sa pensée ou convaincre. <input type="checkbox"/> Aime discuter avec les adultes.	<input type="checkbox"/> Peut être perçu comme pédant par les autres élèves. <input type="checkbox"/> Corrige l'enseignant ou les autres élèves lorsqu'ils parlent. <input type="checkbox"/> Bavarde constamment et monopolise l'attention de l'enseignant. <input type="checkbox"/> Emploie un vocabulaire avancé que ses pairs ne comprennent pas. <input type="checkbox"/> Refuse de lire les textes proposés jugés trop enfantins.
<input type="checkbox"/>	Raisonnement élevé et forte capacité de généralisation.	<input type="checkbox"/> Utilise des stratégies efficaces pour résoudre des problèmes et les adapte au besoin. <input type="checkbox"/> Découvre soudainement une solution après des tentatives infructueuses basées principalement sur une démarche essai/erreur. <input type="checkbox"/> Tire des conclusions justes. <input type="checkbox"/> Devine de façon intuitive. <input type="checkbox"/> Démontre une capacité à percevoir des relations diverses ou inhabituelles. <input type="checkbox"/> Intègre facilement les idées ou les disciplines.	<input type="checkbox"/> Ignore les détails. <input type="checkbox"/> S'oppose à suivre les étapes proposées pour réaliser les tâches ou résoudre les problèmes. <input type="checkbox"/> Refuse de montrer son travail, de donner des précisions ou la démarche adoptée. <input type="checkbox"/> Remet en question l'autorité ou les règles. <input type="checkbox"/> Donne à l'enseignant de meilleures façons de faire les choses. <input type="checkbox"/> Réussit moins dans les activités chronométrées ou ayant des limites de temps.

✓	Caractéristiques	Comportements positifs	Comportements négatifs
<input type="checkbox"/>	Grande capacité de concentration.	<input type="checkbox"/> Se concentre facilement sur les tâches à réaliser.	<input type="checkbox"/> Résiste lorsqu'il doit changer d'activité ou refuse d'être interrompu.
	<b>Habiletés créatives</b>		
<input type="checkbox"/>	Forte imagination et originalité.	<input type="checkbox"/> Produit des idées originales et nombreuses. <input type="checkbox"/> Montre de l'ingéniosité dans l'utilisation des matériaux courants. <input type="checkbox"/> Résout des problèmes de façon non traditionnelle.	<input type="checkbox"/> S'investit peu dans les tâches qui ne requièrent pas une pensée créative. <input type="checkbox"/> N'accepte pas le statu quo. <input type="checkbox"/> Parait désorganisé. <input type="checkbox"/> Se perd dans ses idées. <input type="checkbox"/> Apparaît inattentif ou dans la lune. <input type="checkbox"/> Pose des questions qui ne sont pas reliées au sujet touché. <input type="checkbox"/> Ne suit pas en classe. <input type="checkbox"/> Dessine ou griffonne constamment. <input type="checkbox"/> Est perçu par les autres comme bizarre. <input type="checkbox"/> A de la difficulté à distinguer les faits de la fiction. <input type="checkbox"/> Se sent différent.
<input type="checkbox"/>	Fort sens de l'humour.	<input type="checkbox"/> Démontre un sens aiguisé de l'humour. <input type="checkbox"/> Montre un sens du « timing » en paroles ou en gestes.	<input type="checkbox"/> Est désynchronisé avec les camarades de classe et devient isolé socialement. <input type="checkbox"/> Fait des farces ou des blagues aux dépens des adultes ou de ses pairs. <input type="checkbox"/> Fait le clown et dérange. <input type="checkbox"/> Joue des tours cruels aux autres.
<input type="checkbox"/>	Ouverture aux stimulations.	<input type="checkbox"/> Démontre un sens aigu de l'observation. <input type="checkbox"/> Désire explorer de nouvelles stimulations.	<input type="checkbox"/> Est facilement distrait <input type="checkbox"/> A de la difficulté à se concentrer dans les tâches routinières

Combien de comportements positifs ont-ils été cochés? \_\_\_\_\_

Combien de comportements négatifs ont-ils été cochés? \_\_\_\_\_

Que pouvez-vous conclure à propos de cet élève? Est-il à risque?

---



---



---

## Élèves doués Portrait de l'élève et plan d'action

Annéescolaire: \_\_\_\_\_

### 1. Identification de l'élève

Nom: \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_  
 No de fiche: \_\_\_\_\_ École \_\_\_\_\_  
 Niveau inscrit: \_\_\_\_\_ Âge au 30 septembre \_\_\_\_\_ Groupe: \_\_\_\_\_ Titulaire: \_\_\_\_\_

### 2. Profil de l'élève

1-En échec/très faible (RC ≤ 10) 4- Moyenne élevée (RC 75-90) RC = rang centile			2-Moyenne faible/défi (RC 11-24) 5-Très élevée (RC 91-97)			3-Moyenne (RC 25-74) 6-Extrêmement élevée (RC ≥ 98)		
Défi			Habilités			Force		
			<b>Habilités</b>					
1	2	3	Habilités intellectuelles			4	5	6
1	2	3	Habilités créatives			4	5	6
1	2	3	Habilités sociales ( <input type="checkbox"/> leadership <input type="checkbox"/> empathie <input type="checkbox"/> sociabilité)			4	5	6
1	2	3	Habilités perceptuelles (précisez) :			4	5	6
1	2	3	Talent(s) particulier(s) :			4	5	6
Profil cognitif (si disponible)								
1	2	3	Compréhension verbale ( <input type="checkbox"/> acquisition de mots <input type="checkbox"/> raisonnement verbal <input type="checkbox"/> communication)			4	5	6
1	2	3	Raisonnement spatial et analyse des détails visuels			4	5	6
1	2	3	Raisonnement fluide			4	5	6
1	2	3	Mémoire de travail			4	5	6
1	2	3	Vitesse de traitement de l'information			4	5	6
<b>Rendement scolaire</b>								
1	2	3	Lecture			4	5	6
1	2	3	Écriture			4	5	6
1	2	3	Communication orale			4	5	6
1	2	3	Mathématique( <input type="checkbox"/> résolution de problème <input type="checkbox"/> raisonnement mathématique)			4	5	6
1	2	3	Sciences et technologie			4	5	6
1	2	3	Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté			4	5	6
1	2	3	Arts ( <input type="checkbox"/> art dramatique <input type="checkbox"/> arts plastiques <input type="checkbox"/> danse <input type="checkbox"/> musique)			4	5	6
1	2	3	Langue seconde ( <input type="checkbox"/> anglais <input type="checkbox"/> espagnol <input type="checkbox"/> autre, précisez : _____)			4	5	6
1	2	3	Éducation physique et à la santé			4	5	6
1	2	3	Éthique et culture religieuse			4	5	6
<b>Intégration sociale</b>								
1	2	3	Relations avec les pairs ( <input type="checkbox"/> populaire <input type="checkbox"/> rejeté <input type="checkbox"/> isolé <input type="checkbox"/> ignoré)			4	5	6
1	2	3	Relations avec les enseignants			4	5	6
1	2	3	Relations familiales ( <input type="checkbox"/> conflits <input type="checkbox"/> santé mentale <input type="checkbox"/> attentes <input type="checkbox"/> coopération avec l'école)			4	5	6

Précisez :

<b>Développement personnel</b>								
1	2	3	<input type="checkbox"/> Anxiété de performance/ <input type="checkbox"/> Symptômes dépressifs			4	5	6
1	2	3	<input type="checkbox"/> Frustration/ <input type="checkbox"/> Colère/ <input type="checkbox"/> Agressivité/ <input type="checkbox"/> Opposition			4	5	6
1	2	3	Compréhension personnelle			4	5	6
1	2	3	Acceptation personnelle			4	5	6
1	2	3	<input type="checkbox"/> Perfectionnisme/ <input type="checkbox"/> Attentes réalistes			4	5	6
1	2	3	Estime de soi			4	5	6
<b>Actualisation de soi</b>								
1	2	3	Autonomie			4	5	6
1	2	3	Autodétermination (initiatives personnelles, « empowerment »)			4	5	6

### 3. Précisions sur le profil de l'élève

#### 3.1 Forces et défis sur le plan du développement du potentiel

- A déjà acquis les compétences visées du niveau ( lecture  écriture  mathématique)
  - Matières préférées :
  - Intérêts scolaires marqués :
  - Types d'activités préférées : \_\_\_\_\_
- Profil intellectuel hétérogène (différences significatives entre des composantes du WISC-5)
- Dyssynchronie interne (décalage entre le développement intellectuel et d'autres sphères du développement ( psychomoteur  affectif  émotionnel).
- Est suractif et a un besoin constant de stimulations.

Commentaires : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

#### 3.2 Forces et défis sur le plan du rendement scolaire

- Rendement très supérieur à la moyenne dans toutes les matières.
- Rendement très supérieur à la moyenne dans certaines matières.
- Rendement en dessous de la moyenne dans certaines matières.
- Difficultés d'apprentissage, précisez : \_\_\_\_\_
- N'aime pas le par cœur, les exercices de pratique répétitifs ou les tâches papier/crayon.
- Évite les tâches scolaires.
- Est facilement ennuyé par des tâches faciles ou routinières.
- A de la difficulté à accomplir les tâches demandées (ne veut pas les faire).
- A une pauvre calligraphie et ses travaux scolaires peuvent être malpropres ou désorganisés.
- Apparaît apathique, démotivé ou manque d'initiative sur le plan scolaire.
- Réalise lentement les tâches demandées :  en écriture,  en lecture ou  en mathématique.

#### 3.3 Forces et défis sur le plan de l'intégration sociale

- Désire exercer son leadership.
- Est autoritaire ou contrôlant.
- Est introverti, centré ou replié sur lui-même.
- Extraverti qui a besoin des contacts avec les autres enfants (n'aime pas travailler seul).
- Se montre retiré et isolé socialement (a peu ou pas d'amis).
- Fait le clown en classe ou dérange.
- Est victime d'intimidation.
- Est prétentieux.
- Intimide ou ridiculise les autres.
- A de la difficulté à accepter l'autorité des adultes et à suivre les règles.
- A des relations tendues avec des membres de sa famille ( mère,  père,  frère,  sœur).
- Manipule les situations à son propre avantage.
- A de la difficulté à se faire des amis et à les garder.
- A de la difficulté à travailler en équipe.

Commentaires : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_



### 3.4 Forces et défi sur le plan personnel

- A un niveau élevé de compréhension et d'acceptation personnelle.
- A des attentes réalistes envers lui-même.
- Est hypersensible.
- Est capable d'établir des objectifs réalistes.
- Est très sensible à la critique.
- Est très critique envers lui-même et a une faible estime de soi.
- Est perfectionniste et a peur de prendre des risques ou de faire des erreurs.
- Devient facilement frustré lorsqu'il rencontre une difficulté dans une tâche et abandonne rapidement.
- A une faible tolérance à la frustration et réagit négativement.
- Blâme les autres pour ses erreurs ou ses problèmes.

Commentaires : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

### 3.5 Intérêts particuliers

Intérêts/Passions : \_\_\_\_\_  
Activités parascolaires : \_\_\_\_\_

## 4. Précisions sur le profil de l'élève

### 4.1 Besoins sur le plan des apprentissages

- Soutien au rendement scolaire :  ennui et démotivation  sous-performance
- Développement du potentiel :  enrichissement  accélération :
  - entrée précoce  accélération partielle  saut de classe  crédits sur examen

Commentaires : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

### 4.2 Besoins sur le plan socioaffectif

- Intégration sociale
- Développement personnel

Commentaires : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

## 5. Personnes présentes

Nom et prénom :	_____	Fonction :	_____
Nom et prénom :	_____	Fonction :	_____
Nom et prénom :	_____	Fonction :	_____
Nom et prénom :	_____	Fonction :	_____
Nom et prénom :	_____	Fonction :	_____
Nom et prénom :	_____	Fonction :	_____
Date :	_____		

✓	Actions	Mise en place
<b>A) Interventions sur le plan du développement du potentiel</b>		
1.1.	Centres ou stations d'apprentissage	No action : _____ Précisions : _____ _____
1.2.	Sous-groupes de besoins	
1.3.	Utilisation des technologies	
1.4.	Possibilité de travailler ailleurs que dans la classe : <input type="checkbox"/> bibliothèque <input type="checkbox"/> bureau <input type="checkbox"/> autre (précisez) :	_____
1.5.	Plan de travail ou programmation hebdomadaire	_____
1.6.	Temps en classe pour poursuivre des sujets d'intérêts personnels ou des projets autonomes	Échéance : _____
1.7.	Tutorat	Responsables : _____
1.8.	Pédagogie par projet	
1.9.	Apprentissage coopératif	Évaluation : _____ _____
1.10.	Contenus plus abstraits	
1.11.	Contenus plus complexes	
1.12.	Contenus variés	
1.13.	Techniques et méthodes de travail liées au projet personnel	No action : _____ Précisions : _____ _____
1.14.	Activités visant les niveaux plus élevés de pensée	
1.15.	Activités de créativité	
1.16.	Activités de découverte	_____
1.17.	Activités pour développer le raisonnement	_____
1.18.	Compression de programme	Échéance : _____
1.19.	Ajustement des attentes	
1.20.	Problème réel	Responsables : _____
1.21.	Produit réel	
1.22.	Transformation	
1.23.	Autre :	Évaluation : _____ _____
2.1.	Public réel	No action : _____ Précisions : _____ _____
2.2.	Activités de pensée critique	
2.3.	Accélération dans certains contenus : <input type="checkbox"/> compression de programmes <input type="checkbox"/> saut de classe avec tampon ou accélération partielle <input type="checkbox"/> placement avancé <input type="checkbox"/> graduation accélérée	
2.4.	Contrat d'apprentissage	_____
2.5.	Cours à distance ou en ligne	Échéance : _____
2.6.	Décloisonnement ou regroupement flexible par petits groupes dans la classe ou à l'extérieur de la classe (même niveau ou niveau plus avancé)	Responsables : _____
2.7.	Mentorat ou tutorat	Évaluation : _____ _____
2.8.	Partenariat culturel et scientifique avec des organismes de la communauté	

**L'éducation des élèves doués**

✓	Actions	Mise en place
	2.9. Projet créatif	
	2.10. Projet de douance de la CSMB	No action : _____ Précisions : _____
	2.11. Projet personnel ou recherche autonome	_____
	2.12. Programme d'éducation internationale	_____
	2.13. Programme d'anglais enrichi	_____
	2.14. Collaboration avec la personne-ressource en douance pour planifier des activités éducatives (enrichissement ou accélération)	Échéance : _____
	2.15. Autre :	Responsables : _____ Évaluation : _____
	3.1. Mesures accélératrices : <input type="checkbox"/> entrée précoce en maternelle <input type="checkbox"/> entrée précoce en 1 <sup>re</sup> année <input type="checkbox"/> saut de classe <input type="checkbox"/> crédits sur examen <input type="checkbox"/> saut de plus d'une classe <input type="checkbox"/> entrée précoce au collège	No action : _____ Précisions : _____
	3.2. Activités d'enrichissement offertes pour de petits groupes d'élèves doués	_____
	3.3. Programme spécial : <input type="checkbox"/> sports-études <input type="checkbox"/> arts <input type="checkbox"/> sciences <input type="checkbox"/> douance <input type="checkbox"/> autre (précisez) :	_____
	3.4. Coaching des élèves par un professionnel dans le même champ d'habileté ou de talent (mentorat)	Échéance : _____
	3.5. Stage en milieu de travail	Responsables : _____
	3.6. Autre :	Évaluation : _____
<b>B) Interventions sur le plan du rendement scolaire</b>		
	1.1. Suivi de la progression de l'élève et ajustement des cibles d'apprentissage	
	1.2. Dépistage des écarts entre les habiletés et le rendement scolaire (sous-performance)	No action : _____ Précisions : _____
	1.3. Pré-tests pour établir les acquis et planifier les enseignements en conséquence	_____
	1.4. Élimination des exercices et des pratiques inutiles	_____
	1.5. Choix des stratégies d'apprentissage qui répondent à ses besoins particuliers	_____
	1.6. Choix des moyens d'évaluation pour démontrer ses compétences dans le cadre de projets personnels	Échéance : _____
	1.7. Ateliers de récupération pour des contenus non maîtrisés	_____
	1.8. Ateliers pour développer des stratégies d'apprentissage	Responsables : _____
	1.9. Pour les lecteurs débutants, analyse de texte tout en développant la conscience phonologique et les habiletés de décodage	Évaluation : _____
	1.10. En mathématique, accent sur les habiletés de résolution de problèmes plutôt que seulement sur les habiletés de calcul	_____

**L'éducation des élèves doués**

© 2019, Line Massé et Claire Baudry, Département de psychoéducation, Université du Québec à Trois-Rivières.

Christine Touzin, Julie Grenier et Nancy Geoffroy, Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys.

✓	Actions	Mise en place
	2.1. Suivi des progrès et évaluation formative	No action : _____ Précisions : _____ _____ _____ Échéance : _____ Responsables : _____ Évaluation : _____
	2.2. Regroupement flexible : <input type="checkbox"/> l'intérieur de la classe <input type="checkbox"/> entre les niveaux scolaires	
	2.3. Ateliers de remédiation pour des contenus ou des compétences spécifiques non maîtrisés	
	2.4. Aides pour favoriser la fluidité ou l'automatisation de certains apprentissages (ex. : correspondance graphème/phonème, table de multiplication)	
	2.5. Entraînement d'habiletés : <input type="checkbox"/> gestion du temps <input type="checkbox"/> organisation <input type="checkbox"/> prise de décision <input type="checkbox"/> méthodes d'étude	
	2.6. Initiation à l'utilisation d'aides technologiques pour compenser les déficits des élèves ou soutenir leur productivité	
	2.7. Autre :	
	3.1. Étude de cas et planification d'un plan d'intervention personnalisé pour soutenir le rendement scolaire des élèves	No action : _____ Précisions : _____ _____ _____ Échéance : _____ Responsables : _____ Évaluation : _____
	3.2. Suivi des progrès et évaluation formative	
	3.3. Évaluation psychologique pour établir le profil intellectuel et identifier les facteurs de risque et de protection par rapport à la sous-performance	
	3.4. Consultation individuelle ou en petits groupes pour résoudre des difficultés d'apprentissage (ateliers de rééducation)	
	3.5. Autre :	
	<b>C) Intervention sur le plan de l'intégration scolaire</b>	
	1.1. Environnement sécuritaire pour les élèves où les différences sont respectées	No action : _____ Précisions : _____ _____ _____ Échéance : _____ Responsables : _____ Évaluation : _____
	1.2. Moyens contre l'intimidation	
	1.3. Accompagnement pour aider les élèves à résoudre leurs difficultés interpersonnelles	
	1.4. Réunions de classe ou conseil de coopération	
	1.5. Entraînement des habiletés sociales en classe : travail d'équipe ou coopération, empathie, etc.	
	1.6. Possibilités d'interagir avec des pairs du même niveau de développement intellectuel ou ayant des intérêts similaires	
	1.7. Parrainage scolaire, enseignement coopératif ou enseignement réciproque	
	1.8. Dépistage des élèves présentant des difficultés d'adaptation sociales	
	1.9. Participation à des clubs scolaires ou à des groupes d'intérêt	
	1.10. Autre :	

✓ Actions	Mise en place
2.1. Entraînement des habiletés sociales individuellement ou en petits groupes d'élèves présentant les mêmes difficultés : <input type="checkbox"/> comportement d'approche <input type="checkbox"/> comportements affiliatifs <input type="checkbox"/> expression des émotions <input type="checkbox"/> affirmation de soi <input type="checkbox"/> résolution de conflit <input type="checkbox"/> travail d'équipe <input type="checkbox"/> leadership <input type="checkbox"/> autre (précisez) :	No action : _____ Précisions : _____ _____ _____
2.2. Possibilités de travailler avec des pairs du même niveau intellectuel ou partageant les mêmes intérêts à l'extérieur de la classe ou de l'école	Échéance : _____
2.3. Participation à des activités parascolaires	Responsables : _____
2.4. Tutorat ou mentorat à l'intérieur de l'école ou extérieur de l'école	Évaluation : _____
2.5. Soutien pour : <input type="checkbox"/> isolement <input type="checkbox"/> retrait <input type="checkbox"/> rejet social	
2.6. Autre :	
3.1 Counseling plus intensif (psychoéducation ou psychologie) : <input type="checkbox"/> adaptation ou isolement social <input type="checkbox"/> hypersensibilité <input type="checkbox"/> régulation émotionnelle	No action : _____ Précisions : _____ _____
3.2 Tutorat ou mentorat	
3.3 Autre :	_____ _____ Échéance : _____ Responsables : _____ Évaluation : _____
<b>D) Interventions sur le plan du développement personnel</b>	
1.1. Relation chaleureuse avec l'enseignant qui montre une compréhension et une acceptation des caractéristiques liées à la douance	No action : _____ Précisions : _____ _____
1.2. Activités pour la connaissance de soi : <input type="checkbox"/> forces et faiblesses <input type="checkbox"/> intérêts <input type="checkbox"/> profil cognitif <input type="checkbox"/> autre (précisez) :	_____ _____
1.3. Approche orientante	
1.4. Dépistage des élèves qui présentent une faible estime de soi, un perfectionnisme dysfonctionnel, des attentes irréalistes, de l'anxiété de performance, des symptômes dépressifs ou d'autres problèmes d'adaptation	Échéance : _____
1.5. Célébration des différences individuelles ou culturelles	Responsables : _____
1.6. Encouragement de l'empathie	
1.7. Développement d'une estime de soi positive	Évaluation : _____
1.8. Autre :	

**L'éducation des élèves doués**

✓	Actions	Mise en place
	2.1 Ateliers en petit groupe ou en individuel : <input type="checkbox"/> gestion de l'anxiété <input type="checkbox"/> perfectionnisme à outrance <input type="checkbox"/> résolution de conflits <input type="checkbox"/> autorégulation comportementale <input type="checkbox"/> autorégulation émotionnelle <input type="checkbox"/> autre (précisez) :	No action : _____ Précisions : _____ _____ _____
	2.2 Référence pour du soutien parental pour développer l'autonomie des enfants	_____
	2.3 Suivi individuel concernant la conscience, la compréhension et l'acceptation personnelles	Échéance : _____
	2.4 Suivi individuel concernant l'établissement d'objectifs réalistes	
	2.5 Célébration de l'atteinte des objectifs personnels et de l'actualisation de soi	Responsables : _____
	2.6 Autre :	Évaluation : _____
	3.1 Étude de cas et approche de résolution de problèmes	
	3.2 Counseling plus intensif pour des problèmes affectifs : <input type="checkbox"/> sous-performance <input type="checkbox"/> anxiété de performance <input type="checkbox"/> autorégulation émotionnelle <input type="checkbox"/> autorégulation comportementale <input type="checkbox"/> autres (précisez) :	No action : _____ Précisions : _____ _____ _____
	3.3 Autre :	Échéance : _____ Responsables : _____ Évaluation : _____

**L'éducation des élèves doués**

© 2019, Line Massé et Claire Baudry, Département de psychoéducation, Université du Québec à Trois-Rivières.

Christine Touzin, Julie Grenier et Nancy Geoffroy, Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys.

Grille de dépistage des élèves doués sous-performeurs

1. Identification de l'élève

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Genre :  féminin  masculin Date de naissance : \_\_\_\_\_ Âge : \_\_\_\_\_ ans  
jour / mois / année

Niveau inscrit : \_\_\_\_\_ Groupe : \_\_\_\_\_ Titulaire : \_\_\_\_\_

École : \_\_\_\_\_

Nom de la mère : \_\_\_\_\_ N° de téléphone : \_\_\_\_\_

Nom du père : \_\_\_\_\_ N° de téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel des parents : \_\_\_\_\_

Indiquez votre fonction :  parent  enseignant titulaire  membre de la direction  
 psychologue  conseiller pédagogique  psychoéducateur  technicien en éducation  
 autre Précisez votre nom : \_\_\_\_\_

2. Directives

Le but de cette grille est de dépister les élèves doués sous-performeurs. Cette grille n'est pas validée et ne comprend pas de normes. Elle ne constitue pas un instrument de diagnostic. Les caractéristiques répertoriées reposent toutefois sur des écrits scientifiques. **Si l'élève présente plusieurs des caractéristiques répertoriées**, il serait pertinent de lui recommander une évaluation plus approfondie. **Si l'élève présente des caractéristiques liées à un trouble neuro-développemental (TDAH, trouble d'apprentissage, TSA), il est préférable de remplir la Grille de dépistage des élèves doués doublement exceptionnels.**

Veillez lire attentivement chaque énoncé et encercler le chiffre qui décrit la fréquence du comportement chez cet élève au cours des deux derniers mois : 0 = jamais, 1 = parfois, 2 = souvent, 3 = presque toujours.

Item	Caractéristiques	Fréquence			
		0	1	2	3
1.	Lorsqu'il est intéressé, démontre une compréhension de concepts abstraits supérieure à la moyenne des enfants de son âge.				
2.	Possède un vaste bagage de connaissances factuelles sur certains sujets.				
3.	Démontre un large éventail d'intérêts ou une expertise particulière à l'extérieur de l'école.				
4.	Fait preuve d'une très grande imagination.				
5.	Apprend rapidement s'il est intéressé.				
6.	Obtient des notes dans la moyenne ou sous la moyenne de son groupe, lesquelles ne semblent pas représenter son potentiel.				

Item	Caractéristiques	Fréquence			
		0	1	2	3
7.	Obtient des performances scolaires inégales dans le temps ou entre les matières scolaires.				
8.	Présente un écart important entre ses communications orales et ses productions écrites.				
9.	Remet des devoirs bâclés ou incomplets.				
10.	Refuse de faire les travaux scolaires ou les devoirs.				
11.	Manifeste des attitudes indifférentes ou négatives envers l'école, les enseignants ou les apprentissages scolaires.				
12.	S'investit seulement dans les activités scolaires qui l'intéressent.				
13.	A une faible estime de soi sur le plan scolaire.				
14.	Se frustre facilement ou persévère peu lorsque la tâche est difficile.				
15.	Se montre insatisfait ou très critique de ses réalisations scolaires.				
16.	A des attentes irréalistes envers ses performances (trop faibles ou trop élevées).				
17.	Attribue ses succès ou ses échecs à des causes externes (ex. : attribue ses succès à la chance ou ses échecs aux attentes trop élevées des enseignants).				
18.	Ne semble pas à l'aise dans un groupe.				
19.	N'aime pas les travaux de routine ou de pratique pour maîtriser un sujet.				
20.	Ne participe pas de façon constructive dans les échanges de groupe ou lors de travaux en équipe.				
21.	Résiste aux efforts de l'enseignant pour le motiver ou lui imposer une discipline.				
22.	A de la difficulté à se faire des amis et à les garder.				
23.	Évite d'essayer de nouvelles activités par peur de l'échec.				

**Commentaires:**



## Grille de dépistage des élèves doués doublement exceptionnels<sup>1</sup>

### I. Identification de l'élève

Prénom : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_

Genre :  Féminin  Masculin  Autre Date de naissance : \_\_\_\_\_ année / mois / jour

Âge au moment du dépistage : \_\_\_\_\_ ans Niveau scolaire : \_\_\_\_\_

Enseignant titulaire : \_\_\_\_\_ École : \_\_\_\_\_

Nom répondant : \_\_\_\_\_ Date de passation : \_\_\_\_\_ année / mois / jour

Fonction :  Conseiller pédagogique  Enseignant titulaire  Enseignant spécialiste  Membre de la direction

Orthopédagogue  Psychoéducateur  Psychologue  Technicien en éducation spécialisé

Autre, précisez : \_\_\_\_\_

L'élève a-t-il un diagnostic connu?  Non  Oui Si oui, précisez : \_\_\_\_\_

### 2. Consignes

Cette grille vise à dépister les élèves doués doublement exceptionnels du primaire, c'est-à-dire les élèves qui présentent à la fois des caractéristiques de douance et des caractéristiques d'une incapacité ou d'un trouble d'adaptation ou d'apprentissage. Ce questionnaire ne permet pas de conclure à la présence ou non de douance ou d'une double exceptionnalité. Il vise à vérifier si l'une de ces deux hypothèses est plausible chez l'enfant. **Si l'élève présente plusieurs des caractéristiques répertoriées**, il serait pertinent de le référer à un professionnel qualifié pour une évaluation plus approfondie.

Veuillez lire attentivement chaque énoncé et encercler le chiffre qui décrit le mieux vos observations du comportement chez cet élève au cours du dernier mois. Ajoutez tout commentaire jugé utile.

0 = n'est pas du tout vrai (jamais, rarement ou non observé). 1 = est un tout petit peu vrai (quelque fois). 2 = est assez vrai (souvent, assez souvent). 3 = est très vrai (très souvent, très fréquemment).	Cotation				Commentaires
	0	1	2	3	
1. Apparaît plus intelligent-e que ses résultats scolaires ne le laissent présager.	0	1	2	3	
2. Aime la lecture.	0	1	2	3	
3. N'aime pas l'écriture.	0	1	2	3	
4. Obtient des résultats scolaires inconstants selon la nature de la tâche qui est demandée dans la même matière (peut parfois exceller, parfois avoir des résultats dans la moyenne ou sous la moyenne).	0	1	2	3	

<sup>1</sup> Cette grille est inspirée de : Silverman, L., Gilman, B. et Maxwell, E. (2016). *Parent/teacher/counselor checklists for recognizing twice exceptional children*. Gifted Development Center.

[http://www.gifteddevelopment.com/sites/default/files/Checklist%20for%20Twice%20Exceptional%20Children\\_0.pdf](http://www.gifteddevelopment.com/sites/default/files/Checklist%20for%20Twice%20Exceptional%20Children_0.pdf)

<p>0 = n'est pas du tout vrai (jamais, rarement ou non observé).  1 = est un tout petit peu vrai (quelque fois). 2 = est assez vrai (souvent, assez souvent).  3 = est très vrai (très souvent, très fréquemment).</p>	Cotation				Commentaires
5. Excelle dans certaines matières scolaires, performe dans la moyenne ou en dessous dans d'autres.	0	1	2	3	
6. Utilise un vocabulaire riche à l'oral.	0	1	2	3	
7. S'exprime difficilement à l'écrit (structure des phrases, élaboration des idées, organisation du texte, etc.).	0	1	2	3	
8. Lors de travaux scolaires, produit des idées originales, mais peine à les organiser ou à les exécuter.	0	1	2	3	
9. Comprend les concepts facilement, mais devient frustré-e par les exigences liées à la réalisation de la tâche.	0	1	2	3	
10. Participe bien dans les discussions en classe.	0	1	2	3	
11. Manque d'écoute et de concentration lors de l'enseignement magistral de notions.	0	1	2	3	
12. Devient frustré-e concernant le respect des consignes ou des exigences de la tâche ou lorsqu'il-elle juge celles-ci trop faciles.	0	1	2	3	
13. Réussit moins bien lorsque la tâche est chronométrée ou qu'il-elle doit faire vite.	0	1	2	3	
14. Prend plus de temps que les autres élèves pour réaliser les tâches scolaires (dont les devoirs).	0	1	2	3	
15. Réussit mieux les tâches complexes que les tâches simples.	0	1	2	3	
16. Manifeste des émotions négatives (anxiété, frustration, etc.) par rapport aux apprentissages.	0	1	2	3	
17. Manifeste des émotions négatives (anxiété, frustration, etc.) par rapport à l'école en général.	0	1	2	3	
18. Évite les tâches qui touchent ses faiblesses (s'oppose ou ne se met pas au travail).	0	1	2	3	
19. Est très autocritique.	0	1	2	3	
20. Est très perfectionniste.	0	1	2	3	
21. A des attentes irréalistes envers ses performances (trop élevées ou trop faibles).	0	1	2	3	
22. N'aime pas les apprentissages par cœur.	0	1	2	3	
23. Utilise des stratégies adéquates pour compenser ses difficultés.	0	1	2	3	
24. Semble particulièrement fatigué-e à la fin des classes.	0	1	2	3	
25. A besoin d'un soutien inhabituel des adultes pour la réalisation des travaux scolaires ou l'organisation scolaire.	0	1	2	3	

### 3. Commentaires

Ajoutez tout autre commentaire jugé utile.

---

---

---

---



## *Offre de services 2022-2023-douance*

*Sensibilisation et déploiement du cadre de référence*

*Recherche UQTR-Outil-Instrument de groupe (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>  
cycle primaire) Hiver 2023*

*Informations : littérature, liens, documentaires, espace  
virtuel*

*Formations*

*Soutien et accompagnement pour un élève, pour un  
enseignant ou une équipe-école*



*Les enfants qui ne se mesurent pas à des défis stimulants  
perdent tout désir de travailler. Docteure Sylvia Rimm*

**Formulaire de demande d'accompagnement au service éducatif**

Motifs de la demande	
<input type="checkbox"/> Informations : littérature, liens, documentaires, etc. <input type="checkbox"/> Formations diverses pour l'équipe-école <input type="checkbox"/> Soutien et accompagnement pour un élève <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Mieux le connaître et identifier</li> <li><input type="checkbox"/> Élaborer un plan d'action</li> <li><input type="checkbox"/> Planifier une accélération scolaire</li> </ul> <input type="checkbox"/> Soutien et accompagnement pour les enseignants <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Mise en place de projets</li> <li><input type="checkbox"/> Mise en place de centres d'apprentissages</li> </ul> <input type="checkbox"/> Autres : précisez _____	
Prénom et nom de l'élève	École
	<input type="checkbox"/> Primaire <input type="checkbox"/> Secondaire
Code de difficulté : (s'il y a lieu)	Âge :
Diagnostic : (s'il y a lieu)	Niveau scolaire :
	Primaire      P 1 2 3 4 5 6 Secondaire    1 2 3 4 5
Nom des personnes du comité ayant participé à remplir ce formulaire:	Fonction
Historique scolaire : (Cheminement, reprise d'année, changement d'école, etc.)	
Évaluations effectuées, diagnostics posés et médication (s'il y a lieu) :	

Services à l'interne :
Services à l'externe :
Situation actuelle à la maison :
Interventions réalisées :
Plan d'intervention : (Précisez les adaptations ou modifications en place ou annexer le PI à la demande)
Portrait de l'élève doué

Source : adaptation de la demande d'accompagnement du CSS des Découvreurs, Nathalie Roy

Afin de nous aider à mieux répondre à la présente demande d'accompagnement pour un élève, **veuillez joindre les grilles d'observation et le portrait de l'élève ainsi que toutes les informations pertinentes pour l'analyse du dossier.**

**Signature :**

**Date :**



Adobe Stock | #290145356

Centre  
de services scolaire  
des Appalaches

Québec 